

NEC

Numérique
En Commun[s]

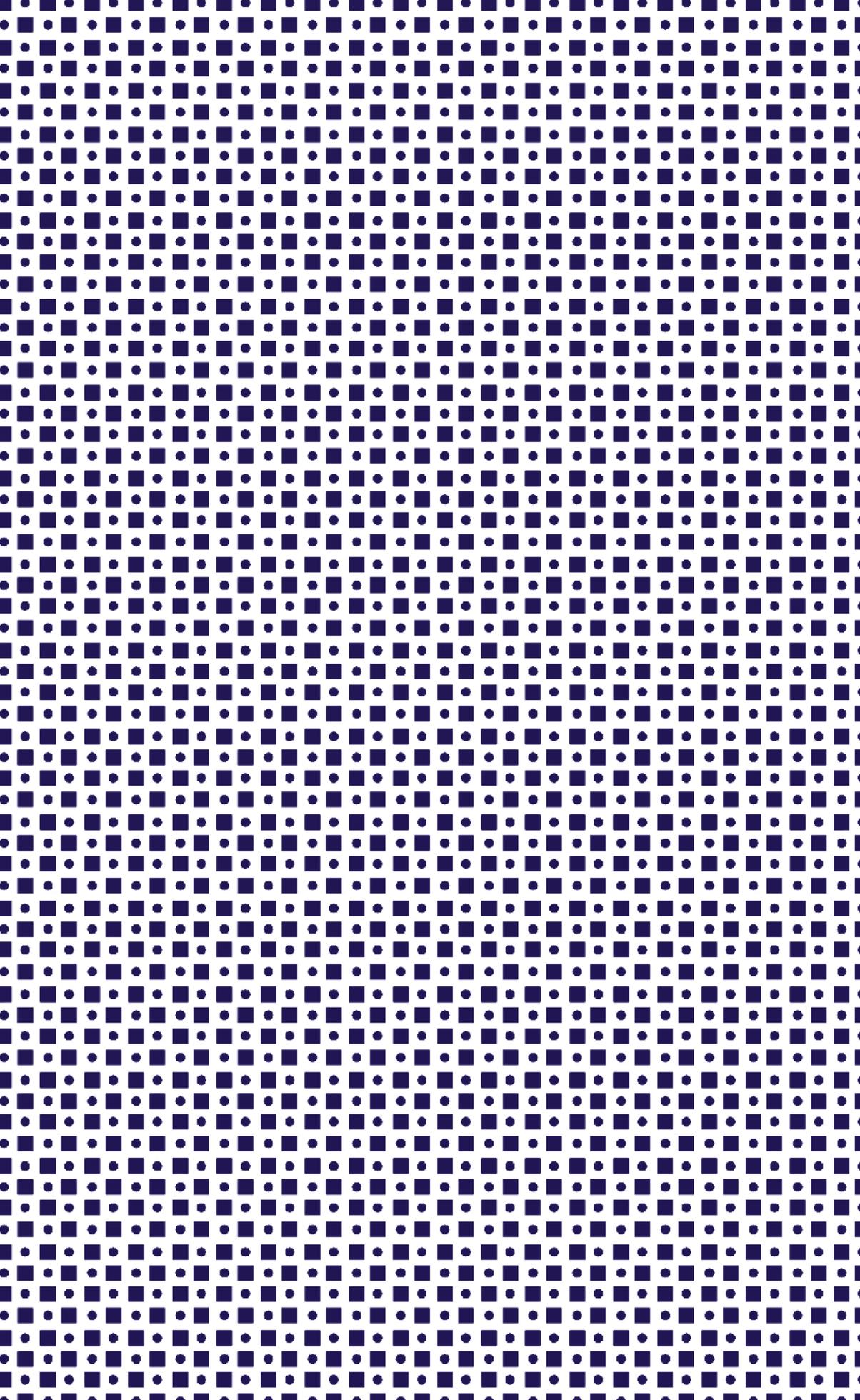
Écrire ensemble
la société numérique
de demain

13 & 14 septembre 2018
à Nantes

NEC

Numérique en Commun[s]

Écrire ensemble
la société numérique
de demain



#édito

La France et l'Europe connaissent des défis sociétaux inédits : nouvelles fractures territoriales et sociales, transition énergétique et changement climatique. Il est courant d'attendre de la révolution numérique des solutions pour répondre à ces enjeux.

Mais les outils numériques ne tiendront pas leurs promesses de transformation sociale et d'augmentation de la capacité d'agir sans que nous pensions et œuvrions pour l'accompagnement des citoyens. C'est le pari des acteurs pionniers de la médiation numérique, qui depuis des années accueillent, éduquent et forment pour faire du numérique une opportunité pour tous.

Le respect du pacte républicain dans la société numérique est à ce prix. Le défi est à la hauteur de la magnitude des changements engendrés par l'installation des outils et usages numériques dans notre quotidien. Une grande alliance entre les artisans du futur technologique, les passeurs de savoirs et les institutions publiques est donc primordiale pour assurer les bases d'une société numérique juste, innovante et inclusive.

La médiation numérique est l'affaire de tous. Elle est d'intérêt collectif. C'est pourquoi, nous avons renouvelé et élargi les Assises nationales de la médiation numérique, pour en faire un point de rencontre et de partage. Cette année, 63 % des 850 participants à [Numérique en Commun\[s\]](#) n'étaient jamais venus aux Assises nationales de la médiation numérique. Parmi eux, des médiateurs, des porteurs de tiers-lieux, des activistes, des universitaires, des fonctionnaires et élus de la République.

Notre ambition était de faciliter, par [Numérique en Commun\[s\]](#) un espace d'échanges et de coopération entre des communautés qui partagent les mêmes intuitions quant aux solutions.

Les 13 et 14 septembre, à Nantes, nous avons posé les bases d'un vocabulaire de travail commun, nous avons croisé les regards sur des enjeux partagés, nous avons permis de faire converger des énergies.

Des liens se sont tissés et renforcés, des projets partenariaux sont nés.

[Numérique en Commun\[s\]](#) est cependant plus qu'un événement, c'est un espace contributif ouvert, qui n'est plus circonscrit dans le temps, ni dans l'espace. Les discussions amorcées cette année viennent alimenter un processus d'innovation ouverte au long-court.

Ce processus apporte un cadre et une méthodologie à l'émergence et à l'accélération de solutions numériques éthiques, ouvertes, duplicables, améliorables à l'envie et pérennes : des communs numériques au service de l'intérêt général.

Dans ce contexte, le rôle de l'Etat est d'être aux côtés des acteurs, comme garant de l'égalité des territoires et des citoyens.

La Mission Société Numérique qui le représente incarne un modèle original d'intervention publique facilitant l'appropriation des communs numériques par les collectivités territoriales.

La Mednum intervient avec ses sociétaires pour assurer la répliquabilité et l'appropriation de ce processus dans les territoires. L'expertise événementielle apportée par PiNG, qui a porté localement cette première édition, est ainsi documentée pour permettre à tous d'organiser un événement similaire. À cet égard le Médialab est le fil rouge entre l'événement national annuel, ses déclinaisons locales et l'ensemble foisonnant des initiatives, qui participent à façonner chaque jour dans les territoires, la société d'un numérique choisi, et non subi.

Ce document s'inscrit dans cette dynamique d'interaction entre supports physiques et numériques. Il incarne le constat qu'un objet physique reste nécessaire à la bonne appropriation de la richesse des contenus disponibles en ligne. Il est enfin le témoin de l'histoire que nous avons amorcée à Nantes, que nous passons à la prochaine équipe organisatrice, et à la diversité des contributeurs qui se mobilisent pour faire vivre et porter la démarche de [Numérique en Commun\[s\]](#).

Bonne lecture à tous et au travail, ensemble!

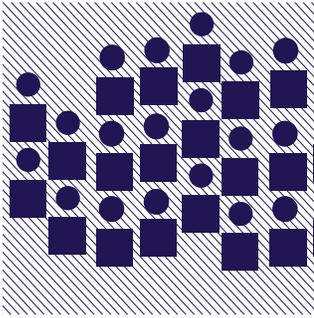
[Les équipes de la Mission Société Numérique et de la MedNum](#)

De son côté, PiNG a été heureuse de poursuivre, dans le cadre de cette rencontre, le travail de connexions et d'inter-réseaux impulsé par les historiques des espaces cultures numériques. à suivre.

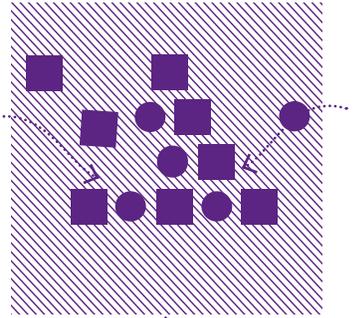
[L'équipe de PiNG](#)



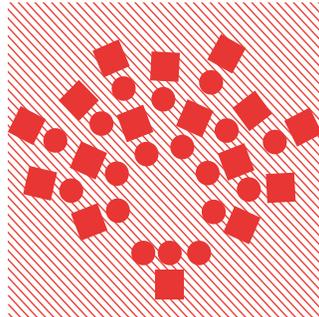
NEC → Faciliter l'émergence des communs numériques



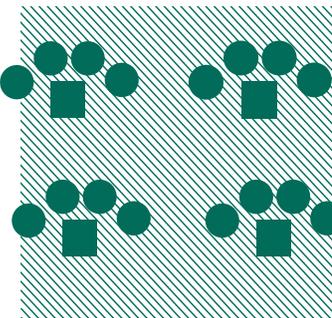
850
participants
dont 20 % issus
des collectivités
territoriales



150+
intervenants



100+
contributeurs
thématiques
qui ont bâti la
programmation

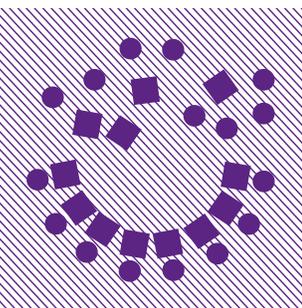
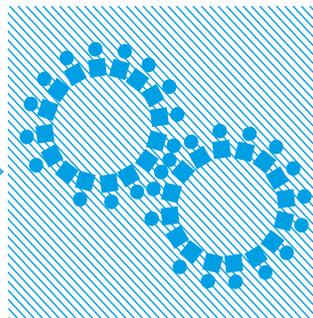


9
**Regards
croisés**
confronter les visions
des pionniers
du numérique

LE PUBLIC PRÉSENT

MEDIATEURS
NUMÉRIQUES,
CHERCHEURS,
ADMINISTRATIONS
D'ÉTAT, FORMATEURS,
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES,
ÉLUS,
FABLABS,
TIERS-LIEUX,
MÉCÈNES,
TRAVAILLEURS
SOCIAUX,
ARTISTES,
OPÉRATEURS DE
SERVICES PUBLICS...

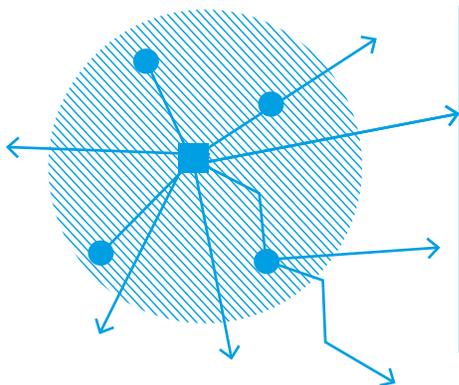
30
ateliers
contributifs



1
scène ouverte
pour rencontrer
20+ initiatives
inspirantes

LES THÈMES

#data
lieux
#commun
#inclusion

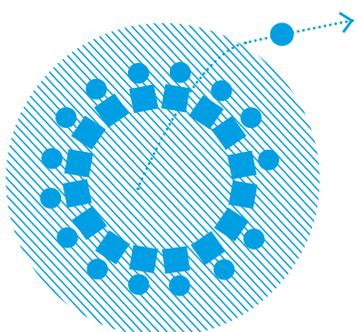
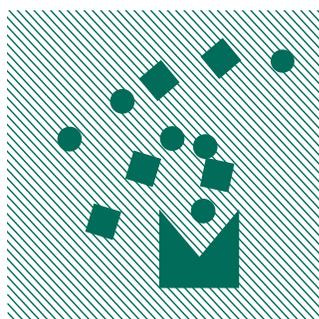
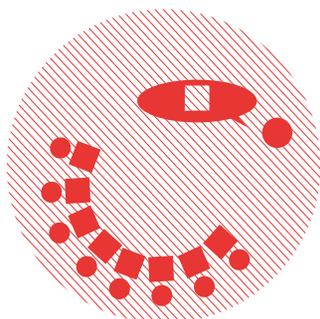


1 dispositif de mediaLab

pour faciliter et accompagner la documentation de l'événement

- 1 suite d'outils dédiés
CHAT+DRIVE+PADS
- 1 équipe de facilitateurs
- 1 série de podcasts
- 1 série de vidéos
- 50 documents collaboratifs
- 1 centre de ressource pendant l'événement
- le tout en libre accès sur www.numerique-en-commun.fr

L'ANNONCE
DU PLAN NATIONAL
POUR UN NUMÉRIQUE
INCLUSIF PAR
MOUNIR MAHJOUBI,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
CHARGÉ
DU NUMÉRIQUE

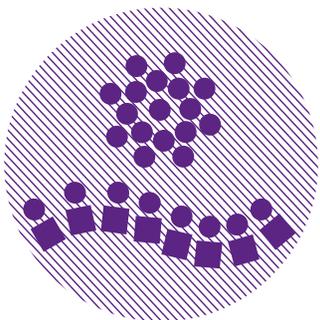


1^{ER} ÉVÉNEMENT
SUR LES COMMUNS
PROPULSÉ PAR
L'ÉTAT FRANÇAIS:
LES BASES
D'UN GRAND
PARTENARIAT
PUBLIC/COMMUNS



kit pour dupliquer le format de l'événement

NEC+ULTRA:
1 ÉVÉNEMENT
DE 2 JOURS
DÉDIÉS
À L'OUTRE MER

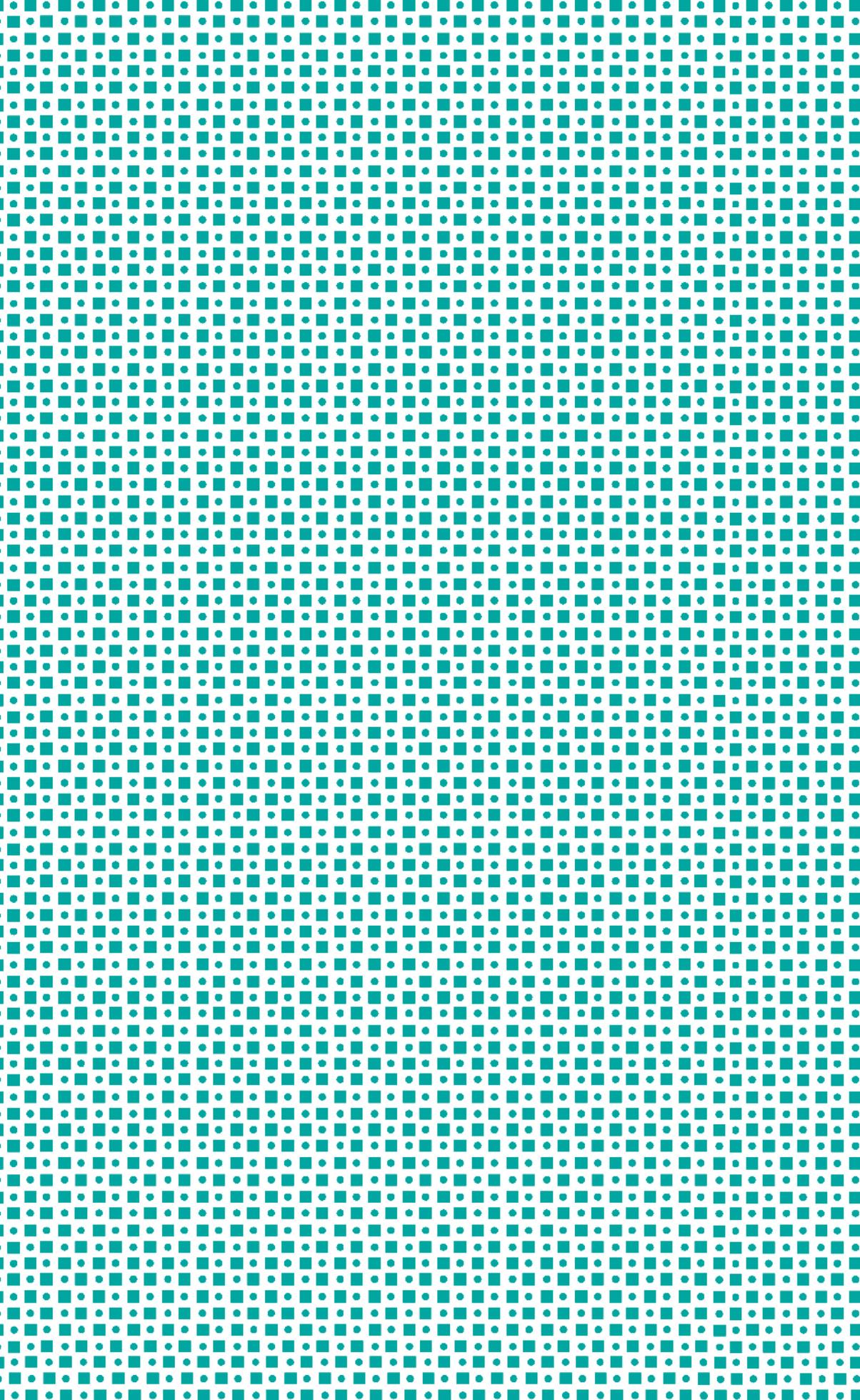


LA 1^{ÈRE}
MASTERCLASS
À DESTINATION
D'ÉLUS ET D'AGENTS
TERRITORIAUX SUR
LES ENJEUX
DES USAGES
NUMÉRIQUES

UNE DÉMARCHE D'INNOVATION OUVERTE
AU LONG-COURT, STRUCTURÉE POUR FACILITER
L'ÉMERGENCE ET L'ACCÉLÉRATION DE COMMUNS
NUMÉRIQUES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Pour participer à la dynamique

→ nec@lamednum.coop



Numérique en Commun[s], qu'est-ce qu'il s'est passé ?

C'était quand ?

Les 13 et 14 septembre 2018.

C'était où ?

Dans les hauts lieux de l'innovation nantaise : le fablab plateforme C, l'espace de création Stereolux, La Fabrique, l'école d'architecture.

Pourquoi ?

Pour réfléchir à des questions fondamentales et construire des solutions communes : comment faire en sorte que tout le monde bénéficie des opportunités offertes par le numérique en termes d'emploi, d'éducation, d'accès aux services publics, de pouvoir d'achat, de lien social, d'émancipation ? Comment encourager l'émergence de nouvelles façons de faire et de créer ? Comment faire en sorte que chacun retrouve le contrôle de ses données personnelles ? Comment faire pour que les ressources numériques soient partagées et animées par l'ensemble de la collectivité ? Quels sont ces nouveaux lieux d'apprentissage et de citoyenneté ?

En un mot : comment mettre le numérique au service des citoyens ?

L'enjeu pour reprendre les mots de Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État chargé du Numérique : « faire de la France et de l'Europe des champions du numérique au service des humains ».

L'événement Numérique en Commun[s], organisé par la *Mission Société Numérique*, l'association *Ping* et la coopérative *La MedNum*, a réuni pas moins de 850 acteurs locaux et nationaux des secteurs associatifs, publics, privés, universitaires pour réfléchir à ces questions. Leurs problématiques divergent, s'opposent parfois... Et pourtant : au sein d'ateliers, de conférences, de regards croisés, d'une « masterclass », ils ont partagé bonnes pratiques, données et retours d'expériences pour apporter des éléments de réponse en communs.

Numérique en Commun[s] avait ainsi vocation à être un espace de construction d'outils, avec l'idée d'imaginer de nouvelles solutions sur place. *Numérique en Commun[s]* était aussi un temps d'inspiration et de formation à destination des décideurs publics et des acteurs territoriaux.

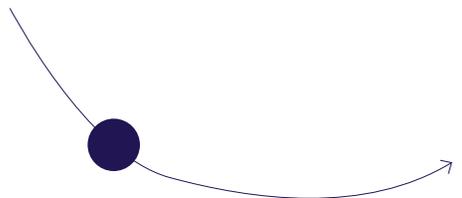
Un document pour commencer à entretenir des communs

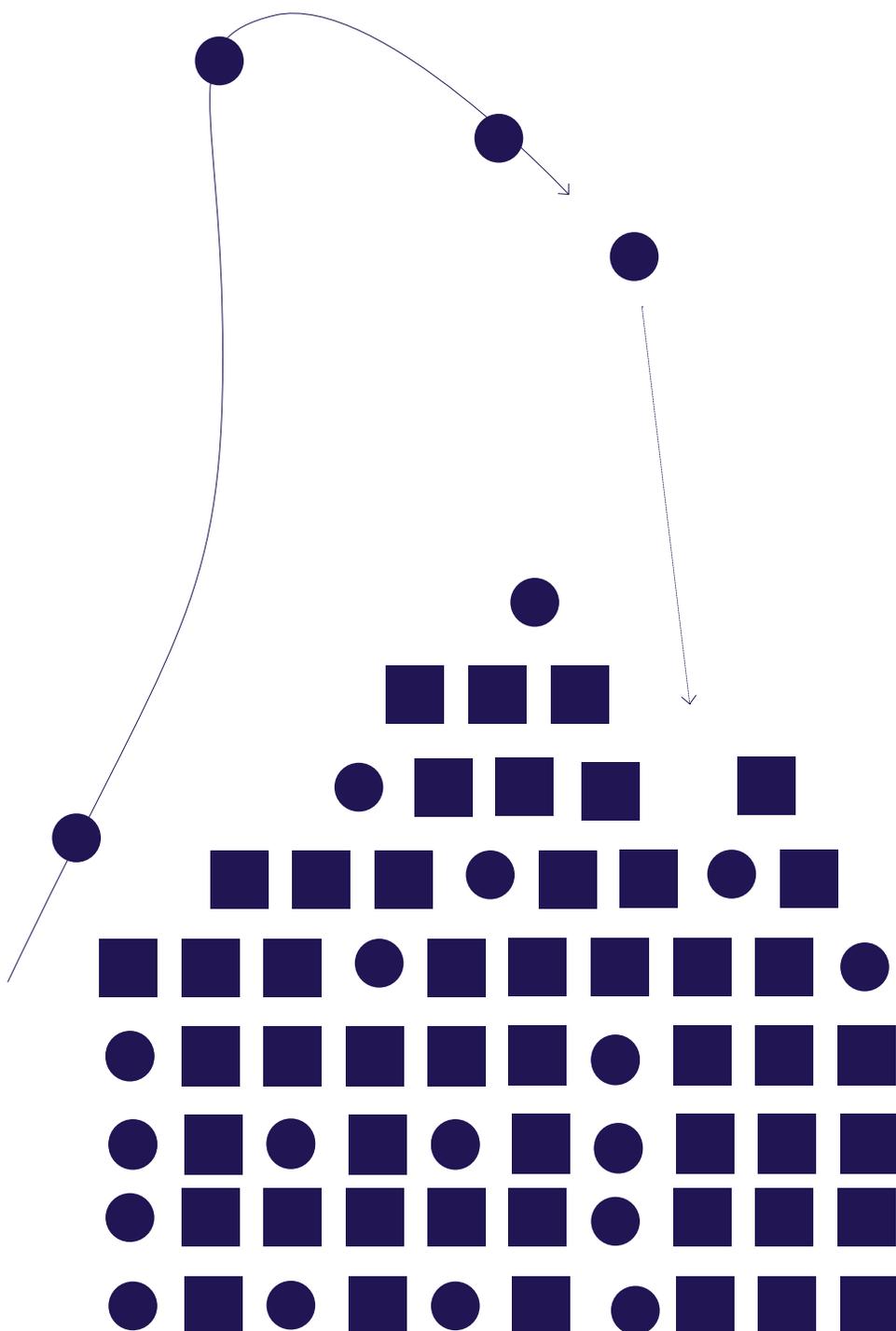
Numérique en Commun[s] avait plus largement pour ambition d'être un repère de l'état de notre réflexion sur les technologies. Une démarche qui s'inscrit dans un processus de construction à long terme, se nourrissant de travaux déjà effectués avec comme objectif de laisser des traces identifiables et utilisables. Le dispositif MédiaLab qui a permis de couvrir l'événement en temps réel en a laissé de premières. Ce document en est une autre : une synthèse organisée autour des quatre principales thématiques de l'événement, l'**#inclusion**, les **#données**, les **#lieux** et les **#communs**.

Faire un tour d'horizon des idées, des innovations et ainsi en inspirer de nouvelles... c'est l'exercice qu'a tenté *Numérique en Commun[s]*, et c'est l'exercice que tente à son tour ce document. On y trouve un compte-rendu des débats, des points de convergence et de divergence, des exemples d'initiatives de collectifs ou d'associations, des éléments de réponse aux questions opérationnelles qui se posent. Chacun est libre de le lire, en entier pour une vision globale sur la société numérique d'aujourd'hui, en partie pour y piocher, se renseigner, s'inspirer.

L'objectif : assurer la pérennité du corpus constitué pendant les deux jours de rencontres, animer un lieu d'échange où d'autres ressources peuvent être partagées... en un mot, entretenir des communs.

Une nouvelle pierre à l'édifice de la société numérique de demain.





Pour rejoindre la dynamique,
écrivez-nous sur nec@lamednum.coop

Sommaire

Préface 17

La révolution numérique et son impact sur l'engagement citoyen

#Inclusion 21
apprendre le numérique,
s'insérer grâce au numérique



Inégalités face au numérique :
un état des lieux 23

Apprendre le numérique 24

Apprendre, participer, travailler
grâce au numérique : le numérique
comme vecteur d'insertion 26

La gouvernance
de l'inclusion numérique :
état, collectivités, associations
et médiateurs 31

En guise d'inspiration :
des initiatives concrètes en faveur
du développement des usages numériques 34

Données : 39
ouvrir et protéger les données
réconcilier les injonctions contradictoires



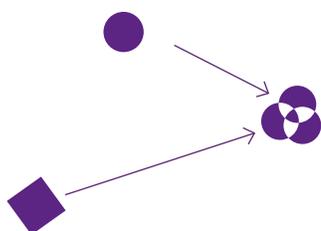
Qu'est-ce que la donnée ? 41

La protection des données personnelles 42

Open data : l'ouverture
des données publiques 47

#Lieux 55

concevoir les lieux hybrides où s'incarne l'utilité sociale du numérique

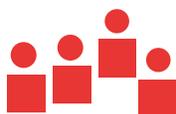


Les tiers-lieux, au cœur
de la médiation numérique à Nantes 57

La valeur créée
par ces coopérations 60

#Communs 65

écrire un cadre facilitant la création et l'utilisation des communs du numérique



Communs : de quoi parle-t-on ? 67

Identifier les ressources 71

Produire des communs 72

Maintenir et pérenniser
les communs 74

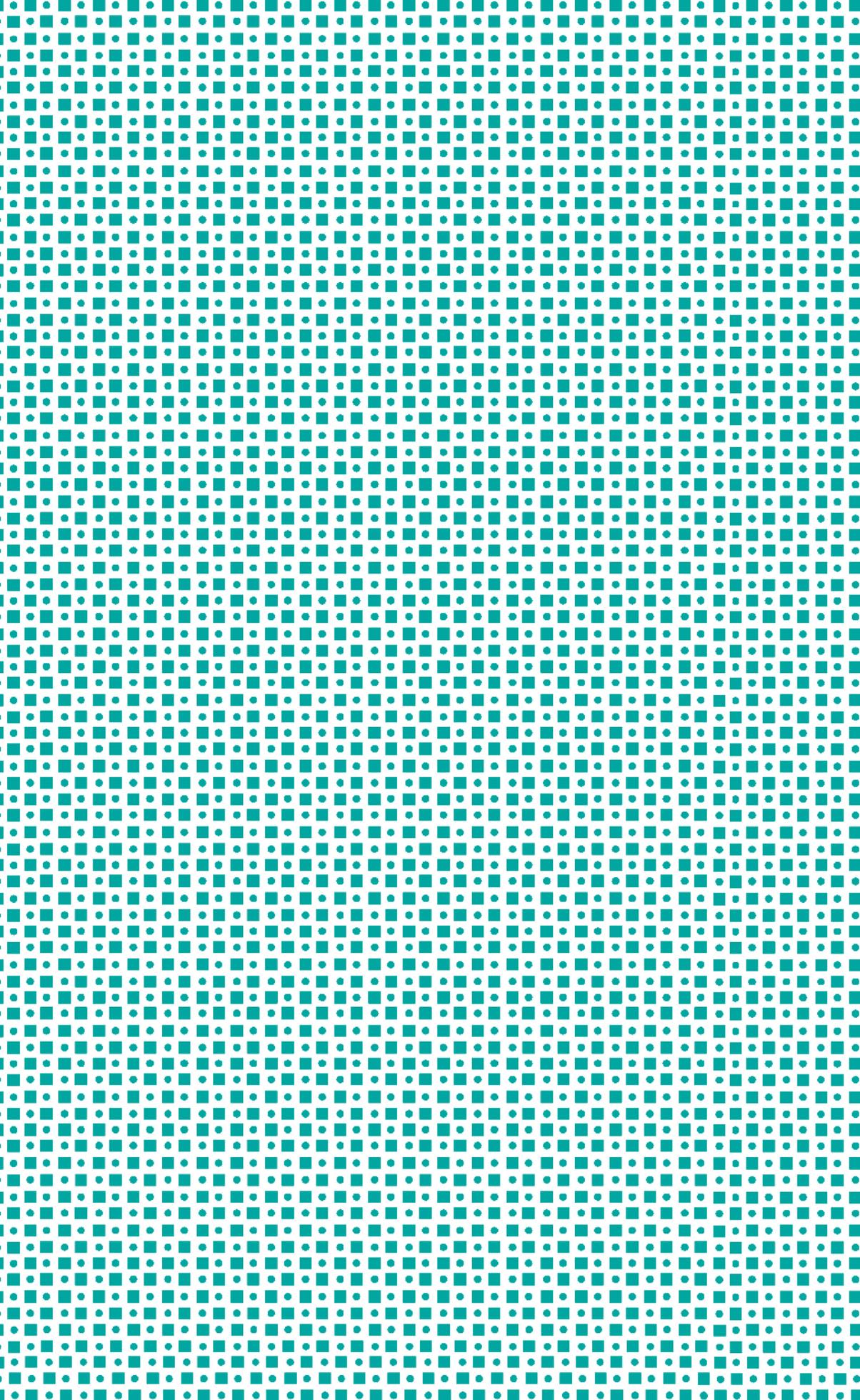
Financer les communs 77

Valoriser et disséminer
les communs 79

Conclusion 83

Dispositif de documentation
renforcé : Le MédiaLab 86

Les organisateurs 97



Préface

La révolution numérique et son impact sur l'engagement citoyen

Nous traversons une révolution numérique incroyable, tant par ce qu'elle est, avec chaque jour de nouvelles prouesses techniques que par ce qu'elle permet. De nouvelles manières d'apprendre, de produire, avec l'émergence d'espaces en ligne de communs comme Wikipedia et de leurs pendants physiques : fablabs, tiers-lieux hybrides, communautés... De nouvelles manières, aussi, d'échanger, de s'engager.

La question se pose ainsi aux décideurs publics du rôle du numérique dans la participation des citoyens à l'État et à l'action publique ; de la manière dont le numérique permet de faire société.

Irène Bastard, sociologue et coordinatrice en charge de la recherche sur la transformation numérique dans la Chaire innovation publique ENA-ENSCI, explique dans ce contexte qu'il faut bien comprendre l'entremêlement sans précédent des espaces numériques publics et privés. Il y a bien sûr les sites purement publics (lemonde.fr), les sites purement privés (gmail). Mais il y a aussi les sites à l'interface entre les deux, Facebook par exemple, et plus largement tous les réseaux sociaux qui créent des sociabilités en clair-obscur, des petits mondes tout en exposant leurs utilisateurs aux enjeux du débat public.

C'est cette interface à la jonction entre le public et le privé cette interface où les deux sont mis sur un pied d'égalité qui est à réinventer, à exploiter pleinement. Le potentiel est considérable pour mieux faire circuler l'information, mieux faire participer les personnes, usagers, citoyens, habitants, au débat.

L'enjeu ? Il est essentiel : inverser la théorie de [la longue traîne](#), rien de moins. Cette théorie veut qu'un nombre restreint de produits culturels notamment bénéficie d'une attention considérable du public, là où la grande majorité reçoit une attention quasi nulle. Les progrès du numérique ont suscité l'espoir d'une nouvelle donne, avec la possibilité de rendre tous les produits plus accessibles, grâce à l'émergence de communautés spécifiques : on se fie aux notes de consommateurs de confiance plutôt qu'aux avis des critiques.

Le lien avec la participation citoyenne ? Il est simple : la répartition de la parole est au fond un peu la même que celle des produits culturels quelques intervenants que l'on entend beaucoup, une grande majorité qui s'exprime peu. Permettre à chacun de faire entendre sa voix et d'écouter celles des autres : c'est l'un des principaux enjeux pour les décideurs publics dans la manière dont ils utilisent l'outil numérique.

Encore faut-il pour cela qu'ils se posent, a minima, deux questions à chaque fois qu'un service numérique est mis en place : quelles compétences les citoyens doivent-ils mobiliser pour les utiliser ? Et comment sont-ils sollicités et mis en réseau ? C'est tout l'enjeu de la médiation, des tiers-lieux et, plus largement, de l'inclusion numérique.

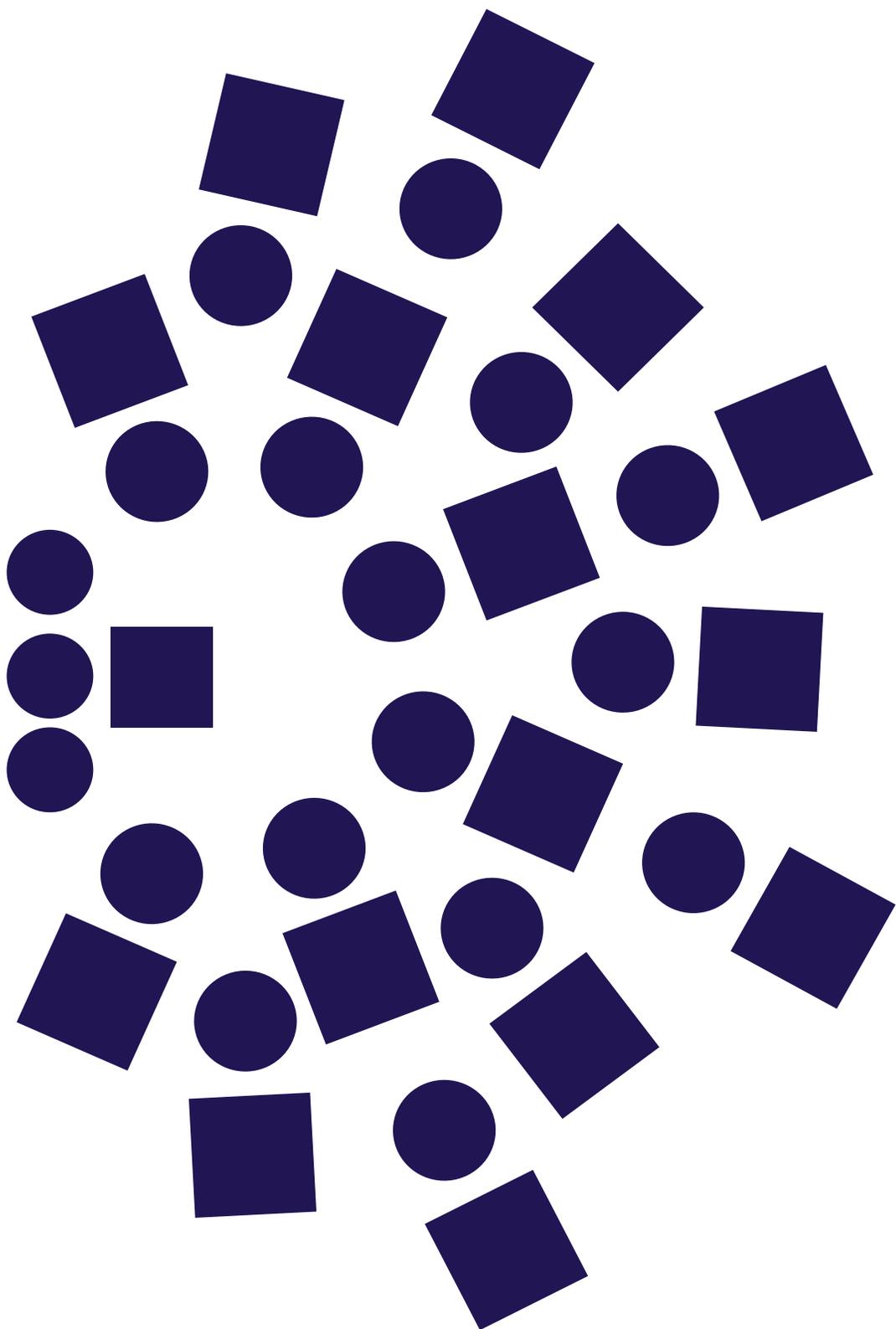
Masterclass pouvoirs publics et numérique : quels enjeux, quels rôles, quels leviers ?

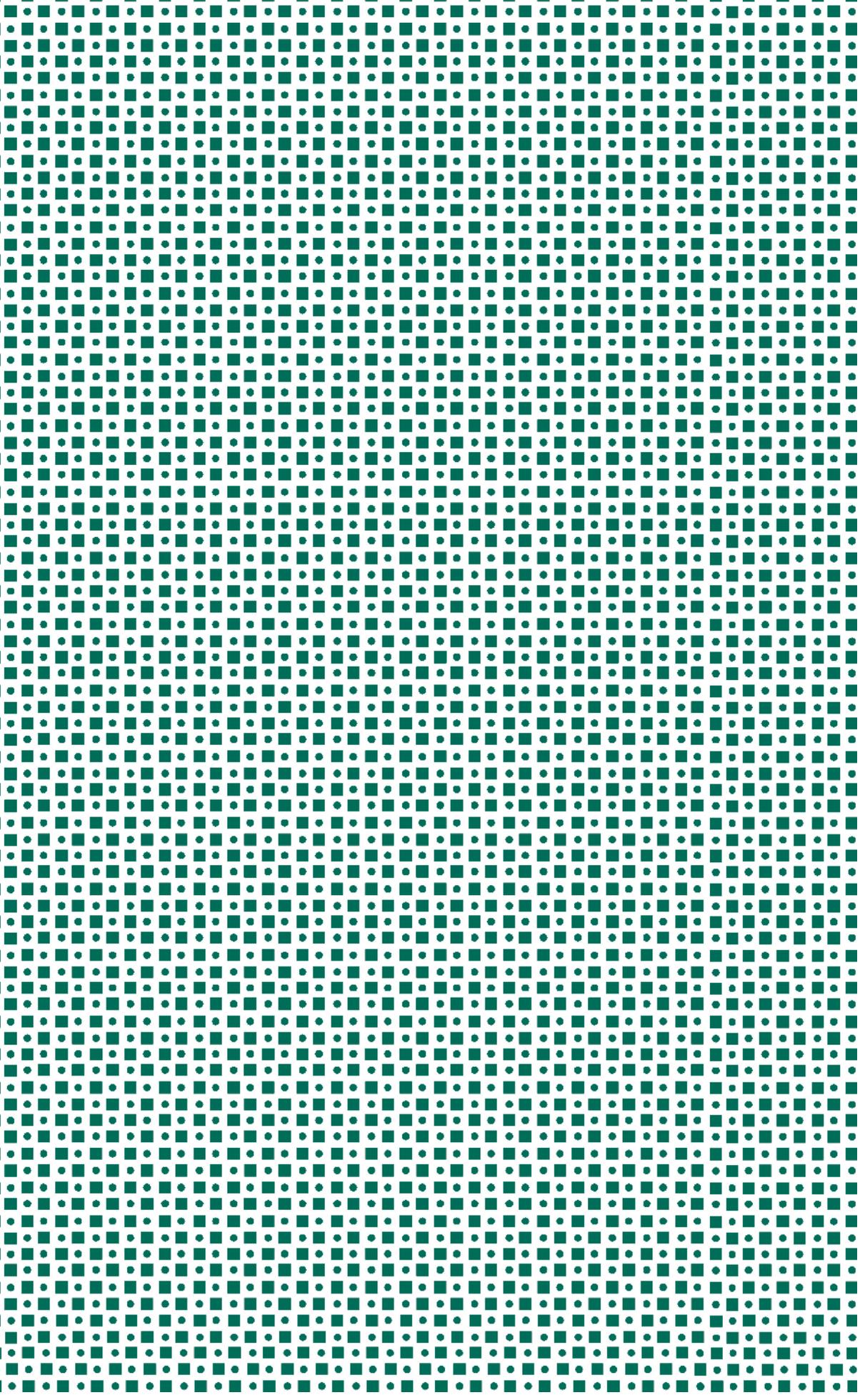
Cette réflexion s'est tenue dans le cadre d'une masterclass réalisée par la Mission Société Numérique et la MedNum en collaboration avec la Chaire Innovation publique ENA-ENSCI : une session expérimentale de formation à l'attention des élus et des cadres de la fonction publique.

Cette formation visait à leur permettre de :

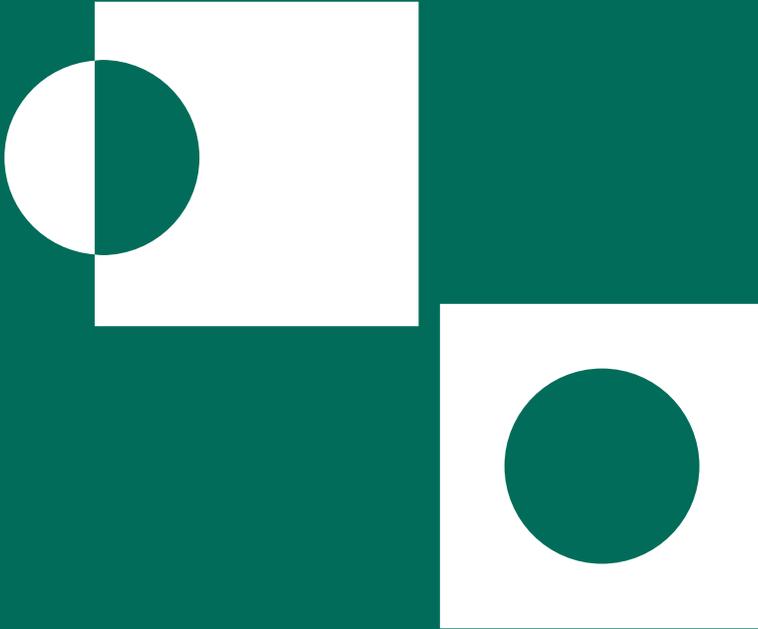
- Se repérer, maîtriser les enjeux de la transition numérique des territoires ;
- Comprendre l'impact du numérique et l'importance des usages dans un contexte de dématérialisation des services publics ;
- Découvrir des outils, des ressources adaptées pour accompagner l'évolution des pratiques des élus, des équipes encadrantes, des habitants de leur territoire et faire évoluer leurs propres compétences et posture face au numérique.

Pour s'inscrire aux prochaines ou suivre l'actualité : masterclass@lamednum.coop





#inclusion



Apprendre le numérique,
s'insérer grâce au numérique

Pour mettre le numérique au service des citoyens, une condition sine qua non : agir pour la montée en compétence de tous. Si l'on veut que le numérique devienne un moteur de cohésion, il faut en d'autres termes faire en sorte que chacun puisse maîtriser ces outils, comprendre leur langage, se promener sereinement dans ce nouvel univers.

L'enjeu de la médiation numérique dépasse largement celui de la maîtrise des outils informatiques. Elle doit permettre d'acquérir les compétences de base, mais aussi une culture numérique, une capacité d'agir à l'heure numérique avec tout ce que cela implique en matière de citoyenneté, de pratiques créatives et collaboratives, de maîtrise de l'identité numérique, etc... « L'enjeu n'est pas seulement technologique, il est aussi culturel », comme le résume Nicolas Turcat, chef de service « accompagnement des usages numériques » à la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires.

Inégalités face au numérique : un état des lieux

Les participants de l'atelier « comment toucher les publics isolés » étaient d'accord sur ce point : de nombreux citoyens sont désespérés face à ces nouveaux outils, face à la dématérialisation progressive des services publics. Aujourd'hui, [pas moins de 20 % de la population](#) ne sait pas utiliser le numérique. Céline Berthoumieux, de l'association ZINC, a rappelé que « les publics isolés sont à la fois ceux qui n'ont pas la possibilité de s'équiper et ceux qui ne savent pas utiliser les outils numériques ».

Même ceux qui utilisent ce langage ne le parlent pas forcément couramment. La sociologue Dominique Pasquier a ainsi relevé que pour beaucoup de familles modestes, l'adresse mail est commune au couple ou à la famille ; elle n'est pas utilisée comme un canal d'échange quotidien mais réservée aux achats et aux services administratifs. Ces familles en jugent l'utilisation difficile, les mails importants pouvant facilement se perdre dans un flot de publicités.

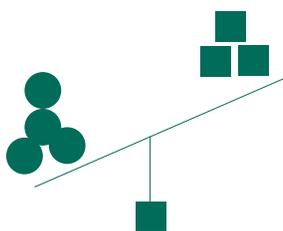
Le projet de recherche Capacity, coordonné par la FING avec l'université Rennes 2 et IMT Atlantique, s'est appuyé sur 4 profils d'internautes (les « hyperconnectés », les « utilitaristes », les « traditionnels », les « distants ») pour étudier le rapport des individus aux outils numériques. Les facteurs d'inégalité sont nombreux : statut social donc, mais aussi âge, genre, lieu de vie. On pense spontanément aux difficultés d'accès au numérique en milieu rural... mais les métropoles ont elles aussi leurs poches d'inégalité en la matière. Pour la maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole Johanna Rolland, il est essentiel de porter la même attention aux habitants des quartiers prioritaires qu'à ceux des territoires ruraux.

En savoir +

[Le laboratoire société numérique](#)
labo.societenumerique.gouv.fr

[Le projet Capacity](#)
<https://labo.societenumerique.gouv.fr/2017/03/23/premiers-resultats-capacity/>

[L'Internet des familles modestes,](#)
[Dominique Pasquier \(2018\)](#)



Apprendre le numérique



Permettre à chacun de maîtriser non seulement les outils mais aussi la culture numériques implique de renouveler les formes de leur apprentissage la question de la formation des médiateurs, qui accompagnent les publics, se posant dans ce contexte avec acuité. La médiation numérique doit ainsi poser la question de l'insertion des individus, de leur implication dans la société, de leur accès à l'emploi et aux droits on pense à l'initiative nantaise qui consiste à sauvegarder les documents d'identité des SDF dans des coffres-forts numériques.

Les participants aux différents ateliers ont présenté leurs initiatives en la matière :

- À Poitiers, [le Lieu multiple](#) encourage l'accès aux pratiques de la culture numérique et incite les publics à adopter une posture de « spect'acteur », en mêlant aspect technique et création (musique, création sonore, danse, théâtre, cinéma d'animation...). Différents publics isolés sont ainsi sensibilisés : les personnes en situation de handicap via des programmes comme « handicap(s) et création numérique » ou encore les séniors, via des ateliers de création numérique comme « la clique des mamies connectées ».
- L'association [ZINC](#) soutient depuis 20 ans l'éducation et l'ouverture aux nouvelles technologies à travers les usages créatifs, et anime deux espaces sur la Friche la Belle de Mai à Marseille : un medialab et un fablab ouverts à l'année et destinés à tous publics.
- Citons encore l'action de [Koena](#), engagé sur les problématiques d'accessibilité des sites web pour les personnes handicapées. L'accessibilité, c'est faire en sorte qu'une personne puisse naviguer, comprendre et participer au site Internet. Depuis le 5 septembre, tout refus d'aménager son site Internet selon les standards d'accessibilité est sanctionné (amende possible de 25 000 €).
- À Nantes, aussi, on assiste à un foisonnement d'initiatives en matière d'éducation et d'accès au numérique, avec des projets comme [ALiS 44](#), qui récupère des ordinateurs pour les redistribuer aux personnes sans beaucoup de ressources.



D'autres initiatives sont d'ailleurs documentées dans le rapport pour la Stratégie nationale pour un Numérique inclusif :

<https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr/>

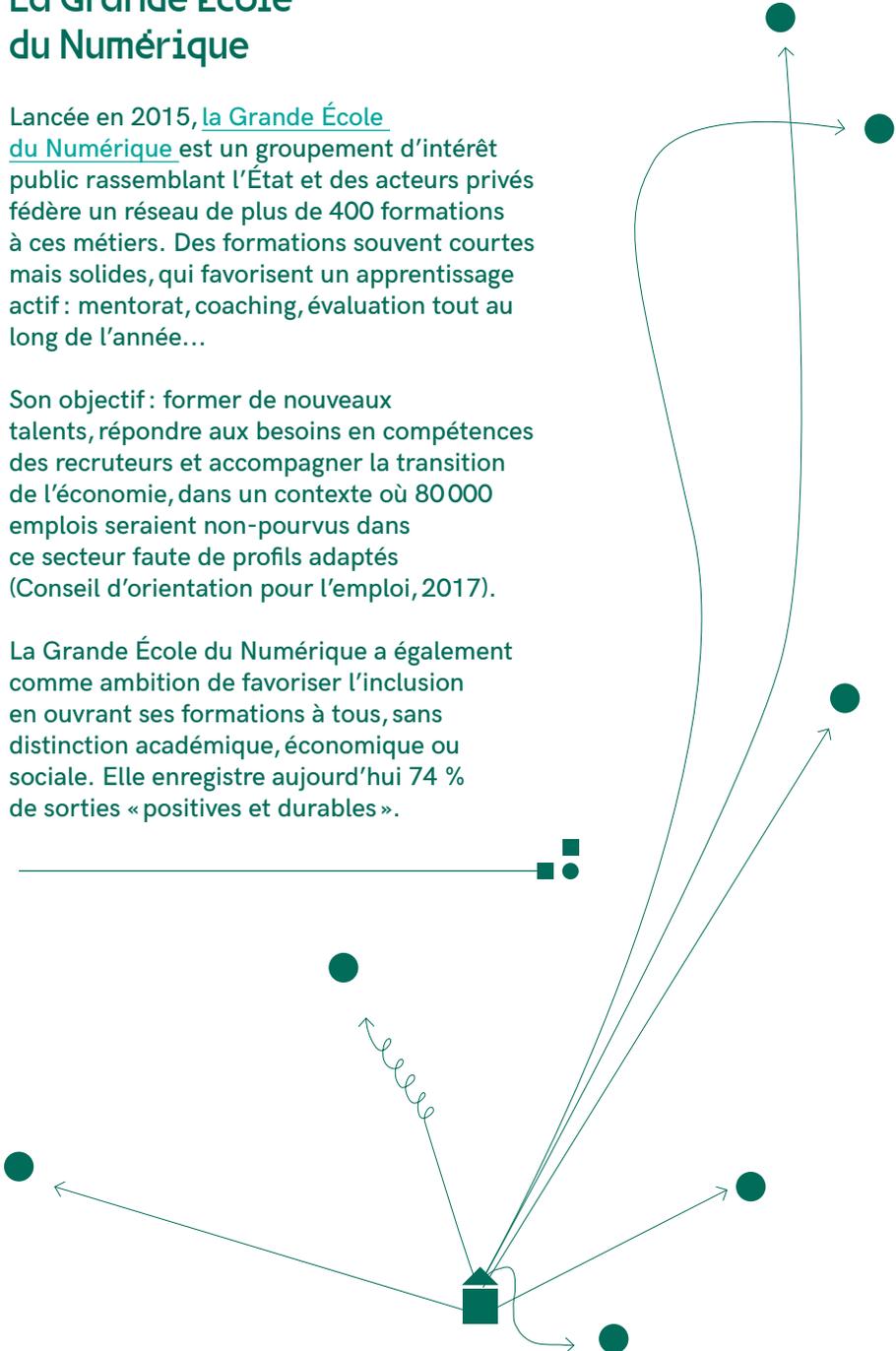
L'accès au matériel, à la formation, est la condition nécessaire pour permettre à tous les citoyens d'aborder le numérique, de ne pas être simplement consommateurs mais acteurs à part entière, pour reprendre les termes de Johanna Rolland ; de ne pas subir le monde mais participer à sa construction.

La Grande École du Numérique

Lancée en 2015, [la Grande École du Numérique](#) est un groupement d'intérêt public rassemblant l'État et des acteurs privés fédère un réseau de plus de 400 formations à ces métiers. Des formations souvent courtes mais solides, qui favorisent un apprentissage actif : mentorat, coaching, évaluation tout au long de l'année...

Son objectif : former de nouveaux talents, répondre aux besoins en compétences des recruteurs et accompagner la transition de l'économie, dans un contexte où 80 000 emplois seraient non-pourvus dans ce secteur faute de profils adaptés (Conseil d'orientation pour l'emploi, 2017).

La Grande École du Numérique a également comme ambition de favoriser l'inclusion en ouvrant ses formations à tous, sans distinction académique, économique ou sociale. Elle enregistre aujourd'hui 74 % de sorties « positives et durables ».



Apprendre, participer, travailler par le numérique : le numérique comme vecteur d'insertion

Le numérique, objet d'apprentissage, peut ensuite devenir un outil d'accès à l'apprentissage, à la vie démocratique, au travail ; l'inclusion numérique est ainsi un formidable vecteur d'insertion.

Apprendre grâce au numérique

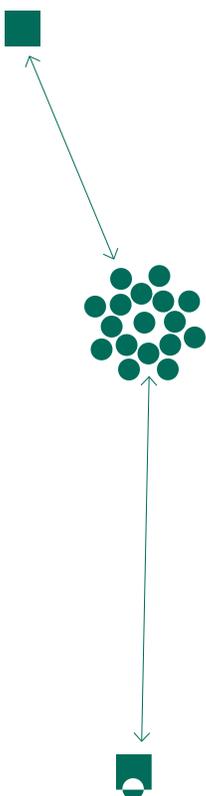
Dominique Pasquier s'est intéressée à la transformation de la relation des foyers populaires au savoir grâce au numérique ; c'est le thème de son étude sur [l'Internet des familles modestes](#), qu'elle a présentée dans le cadre de la conférence « Internet et classes populaires ». Pour elle, Internet va jusqu'à constituer une seconde école. Celle-ci n'offre certes pas de capital culturel certifié comme le fait l'École républicaine, mais elle crée la possibilité d'apprendre différemment par le biais d'une méthode qui fait moins peur, qui permet de se réappropriier les connaissances.

L'atelier « construire une culture et des conditions capacitanes » aboutit à la même conclusion : le numérique dédramatise, désacralise le rapport au savoir, tout en contribuant à restaurer l'estime de soi. Une des femmes interrogées par Dominique Pasquier raconte ainsi que c'est sur Internet que son mari a compensé le fait d'avoir arrêté ses études. « Une petite mutation sociale passe par là, » selon la sociologue.

Ce type d'apprentissage pose néanmoins la question de la valeur des informations que l'on trouve en ligne ; souvent vécues comme moins prestigieuses que le savoir scolaire (« le dictionnaire c'était sans doute mieux »), elles ne sont pas pour autant nécessairement moins justes. Tout dépend en réalité de l'utilisation qui est faite de la recherche en ligne.

La sociologue Dominique Pasquier classe les recherches effectuées en deux grandes catégories :

- Tout ce qui concerne l'élucidation des mots des experts — examen prescrit par un médecin, expressions entendues à l'école par les enfants... Internet permet dans ce cas de récupérer une forme de pouvoir sur ce vocabulaire qui exclut. Il faut selon la sociologue trouver le moyen d'encourager ce rattrapage.





■ Deuxième catégorie : les recherches sur les métiers, les techniques, les savoir-faire. Internet amène une nouvelle source de savoir dans ces domaines avec notamment les tutoriels. Les internautes peuvent eux-mêmes développer des compétences spécialisées plus facilement, voire même les transformer en gains financiers.

Le numérique peut enfin changer profondément les méthodes d'apprentissage classiques.

■ D'abord parce qu'il ouvre l'accès au savoir au plus grand nombre - c'est le sens du mouvement pour l'open éducation. L'entreprise Coursera, qui propose des formations en ligne ouvertes à tous, accrédite ainsi plus de diplômes que l'université, répondant à un vrai besoin.

Les contenus pédagogiques web peuvent plus généralement bénéficier d'une diffusion plus large ce sont, d'après Colin de la Higuera, porteur de la Chaire Unesco en Ressources Éducatives Libres à l'Université de Nantes, les cinq R des ressources éducatives libres : on peut les retenir, les réutiliser, les réviser, les remixer et les redistribuer librement. Il faut néanmoins anticiper les problèmes juridiques, culturels, économiques qui peuvent se poser, avec notamment la question de l'impact de ces initiatives sur les structures d'enseignement existantes.

● Le numérique favorise ensuite le développement de nouvelles manières d'acquérir des connaissances. Colin de la Higuera cite par exemple le mobile learning ou encore l'informal learning ; la qualité de ce qu'on retient grâce à ces méthodes est selon lui supérieure. Le numérique contribue plus largement à réintroduire les notions d'envie, de plaisir dans l'apprentissage.

■ Le partage d'un outil commun permet enfin d'établir une nouvelle horizontalité entre celui qui enseigne et celui qui apprend. L'atelier « construire une culture et des conditions capacitanes » va même jusqu'à conclure : « la pédagogie descendante est morte... Et peut-être ne le sait-elle pas ! »



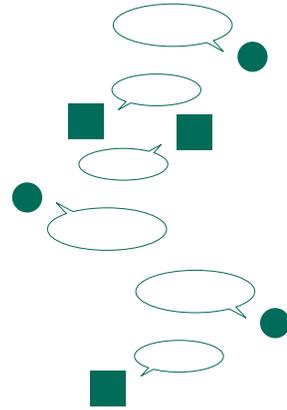
Le langage numérique : une promesse d'universel

Le chercheur Jean Vuillemin observe que le binaire est « *la langue de communication la plus universelle et utilisée dans le monde encore bien plus que le système décimal.* »

Le langage binaire permet ainsi de représenter les nombres, mais aussi les textes, les images et les sons, toutes les formes numériques de l'information.

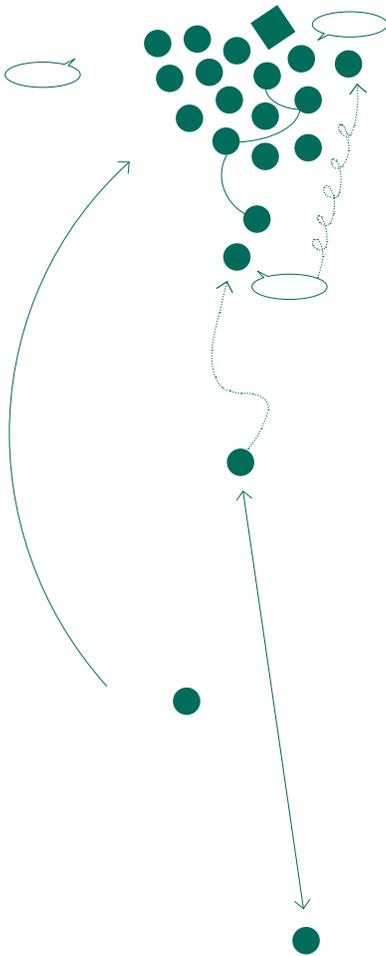
De nombreuses propositions de l'atelier « *futurotopies algorithmiques souveraines* » ont dans le prolongement de cette logique évoqué l'idée de langages de programmation polyglottes, voire universels.

Pour les participants, ces langages pourraient se fonder sur des outils de traduction, ou même devenir moins dépendants de la syntaxe, plus souples, sur le modèle de la langue des signes... Et pourquoi pas un langage à base de pictogrammes un code en emojis ?



La démocratie grâce au numérique : les civic tech, ou l'émergence d'une culture moderne de la participation

S'il est indéniablement un facteur de risque et une cause de fracture sociale, le numérique peut aussi être un puissant levier de redynamisation démocratique. C'était l'un des enjeux de la table ronde « *quelle action publique pour une société numérique* », à laquelle participait notamment la députée LREM Paula Forteza. Pour Oriane Ledroit, directrice de la Mission Société Numérique, « le numérique est un outil à mobiliser dans une logique de *faire société* ». C'est sur cette conviction que se fonde le mouvement des civic tech, un modèle en développement qui fait du numérique un levier d'inclusion des citoyens dans le débat démocratique. Les civic tech existent depuis longtemps : pétitions, forum et boucles de mail ont fait leur apparition dès les débuts d'Internet. Mais l'on observe depuis quelques années un renouveau de la démarche, à travers un bouillonnement d'initiatives et surtout, selon Valentin Chapat (Open Source Politics), le « *début d'une appropriation par les élus et les institutions* ».



Decidim illustre bien ce renouveau du mouvement des civic tech. Il s'agit d'un logiciel né à Barcelone en 2016, sous l'impulsion d'une liste citoyenne élue en 2015 à la mairie. L'objectif : développer un outil pour permettre aux citoyens de participer aux décisions municipales. L'idée est d'intégrer les différentes dynamiques de participation citoyenne (espace assemblée, espace de pétition et de vote associé...) dans un seul outil. Autour du logiciel s'est développé un véritable écosystème pluridisciplinaire où chercheurs, élus, agents publics, citoyens contributeurs et entreprises contribuent au même projet. Cette démarche centralisatrice permet ainsi de réunir une équipe produit, basée à Barcelone, un groupe de coordination municipale, un groupe de chercheurs qui travaillent sur des sujets de fond (exemple : comment intégrer la Blockchain ?), un laboratoire dédié aux citoyens, une plateforme dédiée à la proposition de nouvelles fonctionnalités, et des participants extérieurs. **Decidim** ne fait pas que fournir la plateforme : elle a aussi une mission de conseil et de développement de fonctionnalités légères. Si les initiatives comme **Decidim** permettent de mesurer les progrès parcourus par la civic tech, celle-ci doit encore faire face à un certain nombre de défis pour tenir ses promesses : inclusion, représentativité, transparence et impact. Pour Valentin Chaput, « les institutions ont une certaine courbe d'apprentissage qu'elles doivent parvenir à surmonter. Elles devraient s'appliquer le droit à l'erreur qu'elles cherchent à promouvoir auprès des citoyens en rentrant dans une démarche itérative dans le déploiement de leur plateforme de participation citoyenne ». Les outils numériques ne sont pas magiques ; ils augmentent et complètent les temps de concertation physiques.

Pour que tout cela fonctionne il faut donner :

- du pouvoir, en associant les citoyens
- du sens, du temps et des moyens pour impliquer le public dans la durée.

Même constat chez Oriane Ledroit : « *les modèles des civic tech sont encore à travailler pour aller chercher les citoyens qui n'ont pas le droit à la parole. La contribution au mouvement civic tech est importante et l'on a montré et testé les possibles. Mais il faut désormais surmonter les blocages qui persistent et empêchent un passage à l'échelle : en dépassant la version beta de la civic tech et en donnant l'impression au citoyen que sa contribution a un vrai impact. Les processus ne sont aujourd'hui pas assez portés ni institutionnels.* »

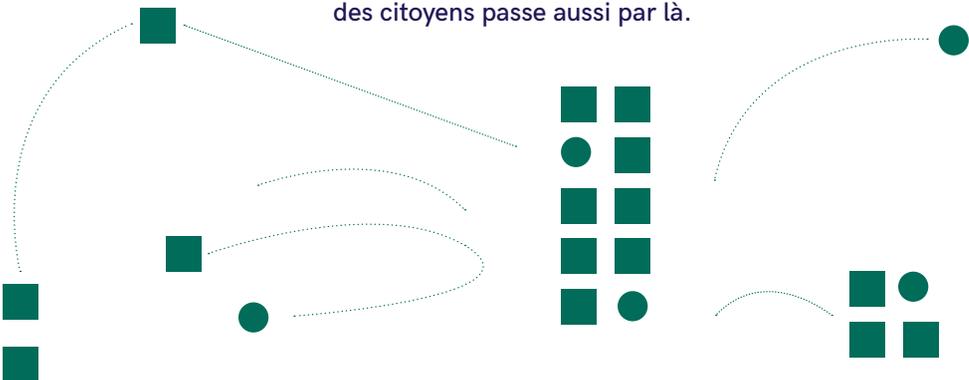
Travailler à l'époque numérique

Le numérique bouleverse également les conditions de travail, dans de nombreux domaines : emploi, compétences, éthique, égalité femmes-hommes, santé et sécurité... C'est sur ces questions qu'a planché l'atelier « quel impact du numérique sur le travail ».

Les participants en étaient d'accord : les nouvelles technologies ouvrent de nouvelles possibilités en matière d'accès aux droits, le principe étant que ces droits (à la formation par exemple) suivent le salarié même lorsqu'il quitte son emploi. Les possibilités sont considérables également en matière de travail collaboratif, de télétravail... avec comme pendant la disponibilité beaucoup plus grande exigée des salariés, y compris en dehors des heures ouvrées.

C'est en réaction à ce phénomène qu'un droit à la déconnexion a été instauré ; les entreprises sont depuis 2017 dans l'obligation d'en assurer la mise en œuvre concrète. Elles n'ont toutefois pas d'obligation de résultat et peuvent s'en tenir au déclaratif, en diffusant par exemple une charte de sensibilisation, comme l'a rappelé Jean-Luc Molins de la CGT, pour qui la bataille est désormais de rendre ce droit à la déconnexion effectif.

Le numérique transforme plus généralement la manière dont on partage la valeur, a observé Raphaëlle Bertellon (CFE-CGC). Ce qui pose un certain nombre de questions : comment cette richesse créée par la donnée devenue un nouveau capital va-t-elle être redistribuée ? Qu'est-ce qui peut être fait pour qu'elle bénéficie au plus grand nombre ? Cela implique d'avoir une discussion au sein de l'entreprise, mais aussi aux niveaux national et international, en agissant par exemple par le levier de la taxation. Mettre le numérique au service des citoyens passe aussi par là.



La gouvernance de l'inclusion numérique : État, collectivités, associations et médiateurs

Concevoir un numérique inclusif, faire de ces outils un vecteur d'insertion pose enfin une question plus technique : quelle gouvernance pour cette politique, qui implique de nombreux acteurs ?

Car quelle est la situation aujourd'hui ? Plusieurs participants ont constaté à quel point la juxtaposition des compétences, aux échelles locales et nationale, nuit à l'émergence d'une politique de l'inclusion numérique cohérente. L'enjeu sera de consolider et faire converger les acteurs de la médiation numérique pour augmenter leur capacité d'action. Le plan national pour un numérique inclusif vise d'ailleurs à outiller davantage les acteurs notamment sur le plan de la coordination.

Il s'inscrit dans la continuité de l'action de la Mission Société Numérique, qui agit main dans la main avec les territoires et Johanna Rolland a insisté sur l'importance de cette échelle locale : les collectivités doivent être en capacité d'inventer, de prendre des initiatives, d'être souveraines sur ces sujets, en lien bien sûr avec les acteurs de terrain (associations, coopératives, entreprises, etc.).

L'enjeu sera plus particulièrement de mieux reconnaître la place des médiateurs numériques, qui jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage de ces usages, mais également dans la mise en critique des informations, dans la compréhension des media.

Beaucoup ont évoqué pendant la conférence la question du financement de ce secteur, notamment pendant l'atelier dédié « diversifier les modèles économiques de la médiation », qui réunissait Frédéric Bardeau de Simplon.co et Gérald Elbaze de Médias-Cité. Comme ils l'ont noté, les financements sont aujourd'hui principalement issus de subventions publiques ; la médiation doit encore trouver son modèle économique, solliciter davantage l'engagement financier des acteurs privés, qui dématérialisent eux aussi leurs services. C'est dans cet état d'esprit que Plan national comprend la mise en œuvre du Pass Numérique, qui permet à de multiples acteurs (collectivités, opérateurs

de services publics, acteurs privés,...) de financer la formation d'une partie de la population tout en contribuant à la pérennité des lieux de médiation.

Il est d'ores et déjà possible de soutenir les démarches de médiation par exemple via les chèques culture numérique [Aptic](#), comme l'a rappelé Gérard Elbaze, fondateur de l'initiative, voir comment elles peuvent se conjuguer avec leur propre action, fédérer les lieux et les acteurs.

Il est aussi possible de réfléchir à l'hybridation des initiatives. Pourquoi ne pas coupler les médiations culturelles et numériques par exemple, en les regroupant au sein de tiers-lieux communs afin de renforcer leurs modèles de soutenabilité ?

L'atelier « comment faciliter l'engagement des acteurs de l'économie numérique et construire collectivement la société numérique de demain », qui réunissait des représentants de la Banque des Territoires, du groupe La Poste, du groupe Orange, de la coopérative Médias Cité et de Qwant, a ainsi réfléchi à la manière de faire émerger un écosystème d'innovation pérenne autour des enjeux de la médiation et de la culture numériques et de faire converger les efforts déployer par l'ensemble des acteurs.

La ville de Nantes adhère ainsi au projet de « [bibliothèques numériques de référence](#) » du ministère de la Culture, qui consiste à développer l'offre de bibliothèques numériques pour permettre aux usagers de découvrir simultanément les mondes de la culture et du numérique. L'objectif : atteindre de nouveaux publics, notamment les publics jeunes, les personnes âgées, handicapées et plus généralement les publics que l'on dit « éloignés de la culture ».

En savoir +
[Les chèques culture numérique Aptic](#)
aptic.fr



Quand les entreprises s'engagent !

Quatre entreprises ont signé, en ouverture de l'événement Numérique en Commun[s], la *charte contre l'exclusion numérique* : Orange, BNP Paribas, Crédit Agricole et Véolia ont réaffirmé ainsi leur rôle de partenaires majeurs aux côtés de l'Etat dans le développement des usages numériques.

Actions et engagements de la Fondation Orange

- 115 maisons digitales pour les femmes en France
fablabs solidaires
- 50 000 personnes formées
partenariat avec Simplon

Actions et engagements de la fondation BNP Paribas

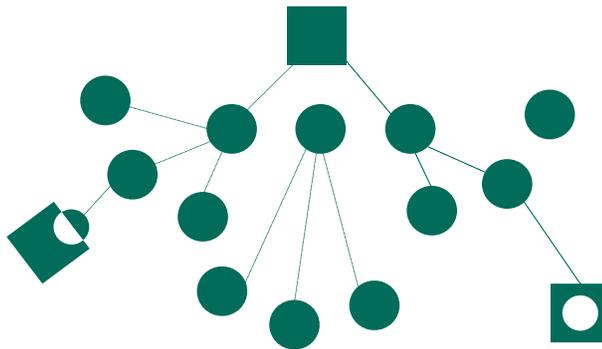
- Création d'écosystèmes locaux parmi les clients de l'entreprise outils et formations pour développer les compétences digitales dans le monde de la finance et de la banque soutien des acteurs (Emmaüs connect, ICI et FAIRE)

Actions et engagements de la fondation Crédit agricole

- Accompagnement des clients éloignés du numérique :
[« premier stage premier job »](#)

Actions et engagements de la fondation Veolia

- Sensibilisation des collaborateurs au numérique chèque numérique soutien aux incubateurs de l'ESS
- Soutien à l'émergence de solutions numériques pour l'accès aux droits inclusion numérique et [Grand Bellevue](#) (co-construction)



En guise d'inspiration : des initiatives concrètes en faveur du développement des usages numériques

La mallette pédagogique Data

Pierre Guyomar, du CRIJ Rhône-Alpes/UNIJ, a présenté la « mallette pédagogique Data » : une mallette lowtech, sous licence Creative Commons, qui regroupe des activités pédagogiques pour aborder la culture de la donnée auprès d'un public très large. Les participants à l'atelier ont pu s'approprier cette mallette et imaginer des déclinaisons possibles pour l'adopter, la remixer, en fonction des enjeux de leur territoire.

L'objectif de la valise est simple : éduquer aux données, c'est-à-dire développer l'esprit critique à travers la capacité à lire et comprendre les informations que nous consommons et que nous produisons.

Grâce au matériel qu'elle contient (guide d'activités, aides de jeu et

matériel pour la datavisualisation (legos, jetons, anneaux, plots, etc) la valise permet de transmettre un certain nombre de compétences en matière de données, comme par exemple :

- Apprendre comment lire, produire, analyser et interpréter les données,
- Développer un regard critique sur leur utilisation
- Apprendre à représenter des données, c'est-à-dire à « datavisualiser »
- Comprendre le rôle des data et des données personnelles dans l'économie numérique
- Saisir le fonctionnement des algorithmes, des moteurs de recherche et plus largement des suggestions dans l'affichage des contenus.

Urban prod : culture urbaine et numérique

L'association [Urban Prod](#) a participé à deux ateliers, dont les participants ont réfléchi à la fois aux métiers du travail social à l'heure où les professionnels de la médiation numérique voient leurs compétences évoluer et à la manière de mieux prendre en compte les attentes des usagers, de construire des dispositifs

avec eux plutôt que pour eux.

Créée en 1998, cette association permet à des jeunes de partager leurs regards sur leur culture urbaine en devenant reporters dans leur quartier, tout en se formant aux nouvelles technologies.



SIILAB : une cartographie au service de l'e-inclusion

L'axe de travail du SIILAB sur l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme en Hauts-de-France est animé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la centre communal d'action sociale (CCAS) d'Amiens.

Le binôme Etat/collectivité territoriale a depuis été rejoint par de nombreux partenaires (services, organismes de protection sociale, organismes de formation et secteur associatif).

Trois études ont été réalisées :

- Les publics vulnérables face à la transition numérique (Université de Lille sciences humaines et sociales, Master 2 Stratégies de Développement Social)
- Le numérique et le travail social (IRTS Hauts-de-France, Diplôme d'État d'ingénierie sociale)
- La cartographie des ressources existantes en Hauts-de-France (Université de Lille, Master 2 aménagement du territoire et urbanisme).

Cette cartographie a pour but de recenser en région Hauts-de-France les lieux d'accès au numérique ainsi que les lieux de formation et d'accompagnement au numérique et aux démarches administratives en ligne. L'ensemble des cinq départements a été investigué, et plus de *1300 dispositifs ont été recensés sur les territoires*.

L'actualisation de la cartographie peut se faire directement en remplissant le formulaire en ligne. À partir des données renseignées, la DRJSCS peut alors régulièrement mettre à jour la cartographie. Cette cartographie est destinée aux usagers qui souhaiteraient se former à proximité, mais plus particulièrement aux professionnels (d'accueil et travailleurs sociaux) afin d'orienter les usagers vers un lieu d'accès ou de formation au numérique. Enfin cette cartographie est destinée aux collectivités et aux services de l'État, afin d'identifier les zones où il est nécessaire de développer des lieux d'accès et de formation.



La CNAF : des parcours d'inclusion numérique coordonnés

La branche Famille de la Sécurité sociale, qui regroupe le réseau des 101 Caf et sa tête de réseau, a développé une stratégie « 100 % numérique, 100 % personnalisé ». Cette stratégie s'appuie à la fois sur le développement massif des services en ligne et sur une présence forte sur le territoire pour accompagner l'utilisation de ces services (points numériques Caf, points relais Caf, MSAP).

Du fait des publics qu'elle touche et de son cœur d'activité, la branche Famille est particulièrement attentive à l'inclusion numérique des publics.

Elle a ainsi mis en place différentes actions depuis 2014 : personnels dédiés dans tous les accueils Caf, formation des agents, prise en compte des publics spécifiques... Afin de toucher un maximum de publics et de faciliter l'accès aux services, la branche Famille souhaite proposer des parcours d'inclusion numérique coordonnés avec d'autres opérateurs, comme cela peut déjà se faire dans certains territoires (par exemple le Morbihan).





NEC+Ultra : Le cas particulier de la médiation dans les territoires d'Outre mer

En amont de Numérique en Commun[s] s'est tenu NEC+Ultra, à Nantes, les 11 et 12 septembre, réunissant les représentants des territoires ultramarins pour aborder leurs spécificités en matière d'inclusion et de médiation numériques.

Sept territoires étaient représentés sous la bannière du réseau Ultra-Numérique : Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, la Réunion et Saint-Martin. La Mission Société Numérique et la MedNum ont également participé à ce séminaire.

Initiatives ultramarines d'inclusion et de médiation numériques



Ces deux jours ont d'abord été l'occasion pour chacun des territoires représentés d'exposer un état des lieux des initiatives locales d'inclusion et de médiation numériques.

À la Réunion s'est tenu début septembre 2018 l'événement NEC974, organisé par SOLIDARNUM avec le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion et le Club MedNum 974. Malgré un niveau d'équipement développé (déploiement de la fibre bien avancé, 85 % de la population utilisatrice d'Internet), des franges de la population demeurent très éloignées du numérique. Partant de ce constat, ce rassemblement a réuni des représentants de collectivités, d'institutions, des partenaires et des usagers pour établir un état des lieux et définir une feuille de route de la médiation numérique.

En Guyane, où 45 % de la population est au chômage et un tiers de la population n'a pas accès à l'outil informatique ou à Internet, l'association [Guyaclic](#) intervient selon quatre axes :

- Mettre en place une économie circulaire autour du recyclage informatique
- Réduire la fracture numérique
- Favoriser l'accès à Internet
- Favoriser l'insertion professionnelle.

L'association met par exemple en place des espaces publics numériques (équipement, animation, médiation) pour favoriser l'accès au droit, organiser le suivi des jeunes décrocheurs et permettre la formation et l'insertion professionnelle.

En Martinique, les anciennes Cyber-bases sont progressivement délaissées (absence de budget alloué) et rencontrent donc des problèmes de renouvellement de l'équipement, d'abandon voire d'insalubrité. C'est dans ce contexte que l'association Up & Space Martinique a créé le premier tiers-lieu dans le sud de l'île. Le projet a été lauréat de l'appel à projet en soutien à l'Économie sociale et solidaire 2016 porté par le ministère des Outre-mer. Ce lieu est à la fois un espace de coworking, un atelier de fabrication numérique et une école sociale du numérique avec pour objectif de créer un écosystème dynamique

où se côtoient différents publics. En Nouvelle-Calédonie a été lancée une stratégie passant par l'aménagement numérique des territoires pour permettre un développement de l'économie, une modernisation de l'administration et un meilleur accompagnement social des populations. Le dispositif « Case Numérique » a été développé dans le cadre du Plan Stratégique pour l'Économie Numérique (PSEN) et vise à mettre en place des espaces publics numériques labellisés pour offrir des services de qualité aux Calédoniens, notamment les plus isolés, en leur permettant d'accéder à ces outils.

Le représentant de Saint-Martin a souligné le faible nombre d'acteurs de la médiation numérique sur le territoire alors même qu'il existe un besoin important en la matière, notamment pour les publics socialement en difficulté. La question de l'émergence d'acteurs dans ce secteur se pose donc directement, en lien avec celle de la sensibilisation des élus à cette problématique.

À Mayotte, les thématiques de médiation et d'inclusion numériques commencent à être abordées par les acteurs

locaux, posant la question de la structuration d'une filière locale.

Le GEMTIC, groupement des entreprises des TIC créé à l'initiative de la CCI, pourrait être positionné pour mener cette action et engager un travail avec les collectivités locales, les 17 communes mahoraises et le vice-rectorat de l'académie de Mayotte.

La Polynésie française, avec ses 117 îles, connaît une situation particulièrement difficile avec 50 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté. Le réseau associatif polynésien est dense mais demeure peu professionnel, rassemblant essentiellement des associations de quartiers avec un grand nombre de bénévoles. La Fondation Agir Contre l'Exclusion Polynésie a été créée en 2016 par 20 entreprises afin de renforcer le lien entre les entreprises, les associations et les pouvoirs publics, avec pour objectif de réaliser des actions de lutte contre l'exclusion. La fondation déploie son action dans cinq domaines : emploi, entreprise, vie quotidienne, territoires et éducation. Des projets d'inclusion numérique sont lancés depuis octobre 2018.



Structuration des acteurs ultramarins

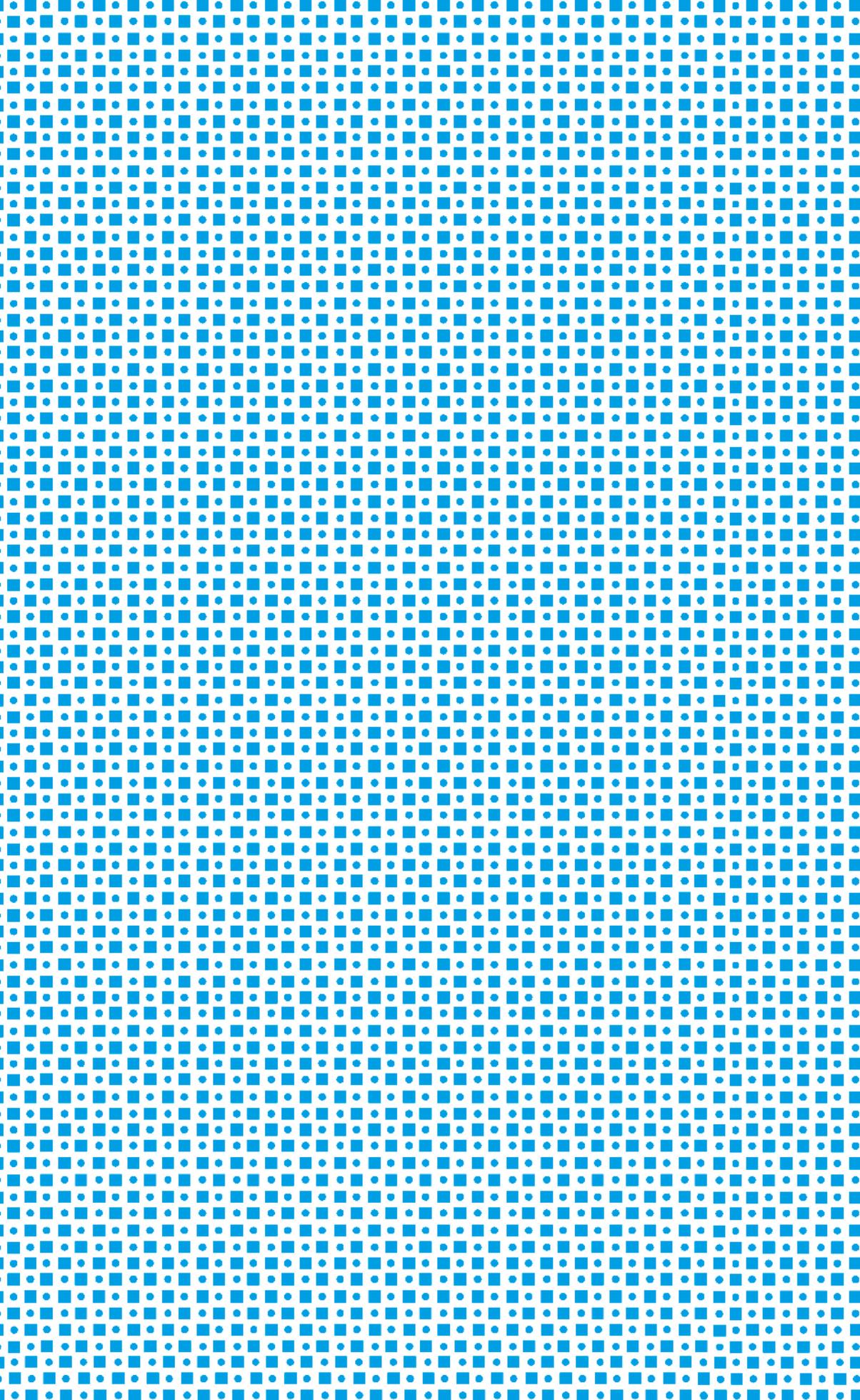
La seconde journée de NEC+Ultra a porté sur les enjeux de structuration des acteurs ultramarins sur les thématiques numériques :

- La structuration du réseau afin de permettre un partage d'expérience, une action commune pour faire connaître leurs spécificités et leurs revendications,

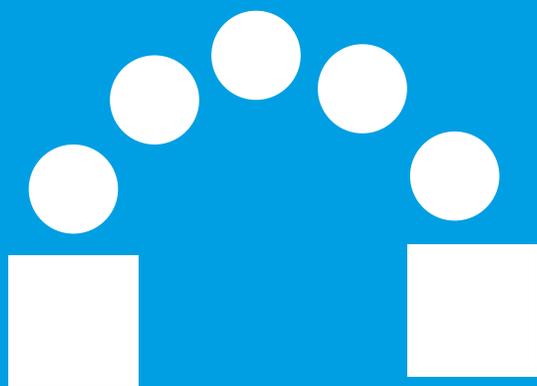
- La définition du périmètre d'intervention de ce réseau d'acteurs (référentiels, évaluations, formations, ingénierie, fourniture de matériels, etc),
- Les sources de financement.

[En savoir +
le Réseau Ultra-Numérique
mis en place depuis 2016](#)





#données



Ouvrir et protéger les données
Réconcilier les injonctions
contradictoires

L'ouverture des données publiques commence à s'étendre progressivement ; elle ne pourra toutefois se généraliser que par le biais d'un travail de sensibilisation quant à l'utilité des data en matière d'élaboration des politiques publiques. Un travail de pédagogie d'autant plus nécessaire que l'ouverture des données semble au premier abord contradictoire avec l'injonction de maîtrise et de protection des informations personnelles.

Qu'est-ce que la donnée ?

L'événement a permis de revenir aux fondamentaux, à la définition de ce qu'est la donnée. Une donnée, c'est d'abord une description factuelle du monde, qui n'est pas directement exploitable en tant que telle. Une fois interprétée, contextualisée et associée à une utilité, elle devient une information qui, mise en relation avec d'autres informations et analysée, devient elle-même une connaissance.

La donnée vit aujourd'hui aujourd'hui une véritable révolution. L'on parle désormais de datafication, ou de mise en données du monde, qui désigne « la capacité à **paramétrer** des aspects du monde et de la vie humaine qui n'avaient encore jamais été quantifiés ». Autrement dit, on ne numérise plus seulement des documents, mais tous les aspects de la vie !

En parallèle, nous assistons à une véritable explosion des données, dont le volume s'accroît à une vitesse exponentielle au fil des années. Selon le cabinet McKinsey, « en 2020, le volume des données produites en une seule journée pour la gestion des villes européennes, sera quatre fois supérieur à celui des données produites pour toute l'année 2015 ».



Les 4 V du big data

VOLUME

Taille des jeux de données

VÉRACITÉ

Principe de l'incertitude

VÉLOCITÉ

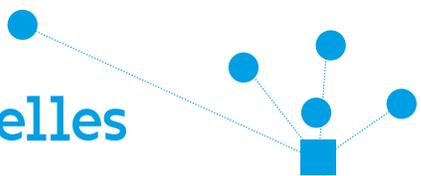
Vitesse de renouvellement et mise à jour

VARIÉTÉ

Différentes formes de sources de données



La protection des données personnelles



Les données personnelles sont une mine d'informations permettant d'observer, analyser, comprendre les goûts des individus et des groupes sociaux avec les enjeux considérables que cela recèle en matière de consommation, de production de valeur. Aujourd'hui, qui parvient à capter ces données personnelles, comment sont-elles analysées et comment les citoyens peuvent-ils en retrouver le contrôle ? Voilà les questions qui ont été abordées au cours des ateliers dédiés.

Qui exploite les données personnelles ?

Comment la masse de données personnelles produite à chaque instant est-elle interprétée ?

« Cela ne va pas du tout de soi », reconnaît Raphaël Suire, intervenant à la table ronde « Lieux, données, communs : les enjeux matériels de la culture numérique ». S'il faut, selon lui, sortir du fantasme de l'intelligence artificielle qui ferait le travail de la donnée à notre place si le passage de la donnée au sens nécessite de recourir à une intelligence « qui reste a priori humaine » les GAFAM progressent toutefois énormément sur les encapsulations qui permettent de faire des croisements, de faire parler la donnée.

Ces plateformes doivent, pour cela, récupérer une masse critique de données. L'intervenant Lionel Maurel rappelle que « chacun de nos gestes numériques, même le plus infime, constitue un acte d'inscription à des registres de données le plus souvent à notre insu. » L'atelier « self-data reprenons le contrôle » va plus loin : « des entreprises comme Google par exemple disposent d'analyses plus fines sur les utilisateurs qu'ils n'en ont eux-mêmes. »

On se retrouve donc dans cette situation où les données personnelles dont le potentiel est pourtant considérable en matière de recherche sont concentrées entre les mains d'une poignée d'entreprises privées. Lionel Maurel va même jusqu'à parler de subordination de l'humain par le design, par les conditions d'utilisation du service.

L'enjeu est de remédier à cette asymétrie informationnelle. C'est dans ce contexte global que le règlement européen RGPD a vu le jour.

Retrouver le contrôle de ses données par la réglementation

Le RGPD est né dans un but bien précis, comme l'a rappelé l'atelier « RGPD : on en parle ? » renforcer les droits des personnes concernant la protection de leur vie privée et de leurs données personnelles.

Toutes les organisations qui collectent, traitent et stockent des données à caractère personnel c'est-à-dire dont l'utilisation peut directement ou indirectement identifier une personne sont tenues d'appliquer ce règlement depuis mai 2018. Il s'agit d'un cadre réglementaire unifié pour l'ensemble de l'Union Européenne, qui s'applique à chaque fois qu'un résident européen est visé par un traitement de données personnelles.

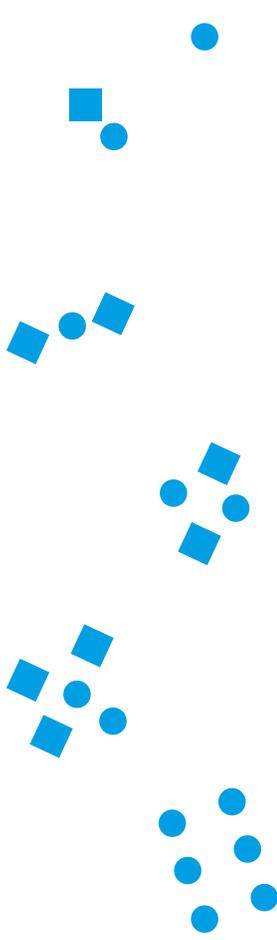
Alors, dans le détail, quels sont les nouveaux grands principes introduits par le RGPD ?

D'abord, le droit à la portabilité des données. Les individus ont désormais le droit de recevoir leurs données par exemple leurs données de santé « dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine » et de les transmettre à un autre service, si possible de manière automatisée.

Deuxième grand principe : la transparence. Avec le RGPD, les personnes ont plus de visibilité sur l'utilisation qui est faite de leurs données. Aucune donnée ne pourra désormais être recueillie et traitée sans le consentement explicite de l'individu concerné (à noter toutefois une spécificité pour les directions des ressources humaines, qui peuvent les utiliser sans consentement, selon le principe de l'intérêt légitime).

Le règlement marque également des avancées significatives en termes de protection des mineurs, puisque les services en ligne doivent obtenir le consentement des parents des mineurs de moins de 16 ans avant leur inscription.

Le RGPD introduit en parallèle la notion de « guichet unique » : en cas de problème, les individus peuvent désormais s'adresser à l'autorité de protection des données de leur pays, quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise qui traite leurs données.



La loi prévoit également des sanctions renforcées en cas de violation des droits des individus. Une entreprise qui ne respecte pas la réglementation encourt une sanction pouvant s'élever à 4 % de son chiffre d'affaires mondial.

Dernier principe majeur : le droit à l'oubli.
Un individu peut demander à ce qu'un lien soit déréférencé d'un moteur de recherche ou qu'une information soit supprimée s'ils portent atteinte à sa vie privée.

La mise en application du RGPD peut paraître complexe et contraignante. Mais pour Cécile Le Guen, consultante senior chez Dataactivi.st, il ne faut pas oublier qu'au-delà de la simple mise en conformité, les organisations ont beaucoup à espérer de cette nouvelle réglementation : en termes de sécurité d'abord prévention des fuites de données, sécurisation de l'accès aux données mais aussi de gouvernance, pour une gouvernance saine des données personnelles tout au long d'un cycle de vie maîtrisé.

[En savoir + sur la RGPD](#)

<https://www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer>

[En savoir + sur les transformations du droit à l'heure du numérique](#)

<https://scinfolex.com/>



Les 5 étapes de la mise en conformité

1. Désigner un pilote : Un délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer) exerce une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne.

2. Cartographier : élaboration d'un registre des traitements des données personnelles.

3. Prioriser : sur la base du registre, identifier les actions à mener en priorité pour se conformer aux obligations actuelles et à venir.

4. Gérer les risques : Si identification de risques élevés, mener pour chaque traitement concerné une analyse d'impact sur la protection des données (PIA).

5. S'organiser : mise en place de procédures pour l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement (ex : faille de sécurité, demande de rectification, changement de prestataire...)

6. Documenter : prouver sa conformité au règlement, constituer et regrouper la documentation nécessaire qui doit être réexaminée régulièrement.

Retrouver le contrôle de ses données : vers un commun des données personnelles

L'atelier « vers un commun des données personnelles » a passé en revue différents moyens de reprendre le contrôle des data.

De plus en plus d'utilisateurs cherchent à retrouver la main sur leurs données personnelles : c'est le sens de la démarche self-data. L'initiative européenne [Mydata](#), par exemple, agit pour redonner aux utilisateurs le contrôle sur leurs informations.

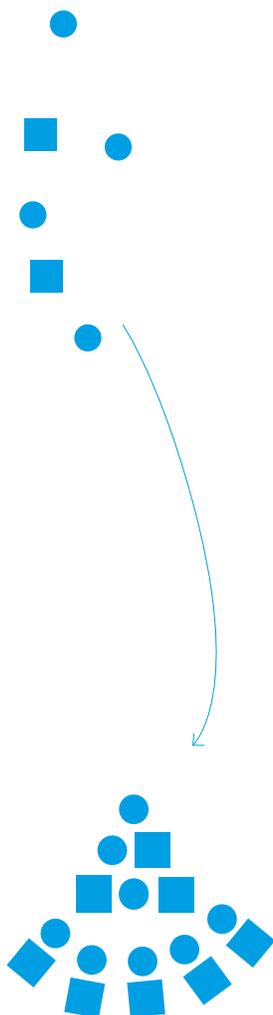
Quid de la démarche qui consiste à faire l'effort, individuellement, d'éviter l'accaparement de ses données personnelles, par Facebook, par exemple, en mettant en place toutes les extensions, en prenant les mesures nécessaires ?

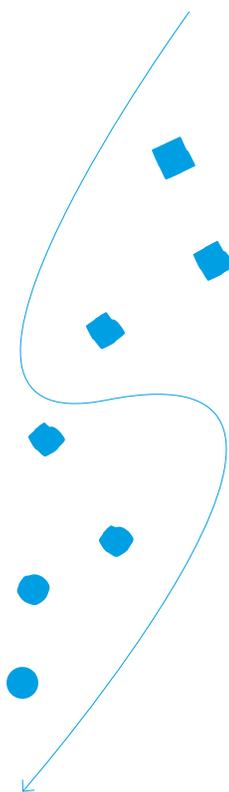
Pour Grégoire Pouget de [Nothing2Hide](#), la démarche est vaine : Facebook a en effet accès à beaucoup de données en-dehors de celles qui s'échangent sur sa plateforme, grâce notamment aux boutons « Like » implantés sur les sites web pour renvoyer sur la page Facebook afférente. Ce mécanisme de cookies tiers permet à Facebook d'accéder aux informations utilisateurs du site. C'est le principe des *shadow profiles* le réseau social recueillant les données personnelles y compris d'internautes non inscrits à ses services.

Même les moteurs alternatifs peuvent jouer un rôle dans le grand jeu de la captation de données par les GAFAM ; on s'aperçoit par exemple quand on creuse un peu que DuckDuckGo est hébergé par Amazon. Grégoire Pouget souligne qu'il ne faut faire confiance à personne par défaut, insistant sur l'enjeu pour l'utilisateur de faire le choix du libre.

Pour lui, l'approche qui consiste à mener sa propre bataille contre les géants numériques outre qu'elle est vaine est également individuelle et élitiste ; il évoque à ce propos la notion de crypto-terrorisme. Une approche comparable à celle que l'on entretient au bio, à la démarche personnelle qui consiste à s'acheter chacun ses fruits et légumes en fonction de ses moyens plutôt que de s'inscrire dans une démarche collective. Il faut selon lui mieux « partager le gâteau » de la donnée.

■ La première solution pour cela serait de rendre chaque individu juridiquement propriétaire de ses données personnelles,





en permettant par exemple aux utilisateurs de passer des contrats d'exploitation avec les sites web. La question se pose dès lors de la monétisation par l'utilisateur de ses données. Evgeny Morozov défend l'idée qu'au lieu de payer Amazon pour utiliser leurs ressources, nous devrions réclamer d'Amazon qu'il nous paye l'utilisation des données. Une étude citée par Grégoire Pouget estime dans la même logique que si l'on devait rétribuer les internautes pour leurs données personnelles, chaque utilisateur coûterait cinq euros par mois.

Mais les débats juridiques sur le sujet sont loin d'être tranchés, avec la question patrimoniale, la notion d'auto-détermination informationnelle... Le Parlement européen clôt d'une certaine manière le débat en estimant que « les données personnelles ne peuvent être comparées à un prix et, ainsi, ne peuvent être considérées comme des marchandises ».

- Deuxième solution pour mieux partager le gâteau des données : régir celles-ci comme des biens publics, des communs. Pour Antonio Casilli, la vie privée a de fait « cessé d'être un droit individuel pour devenir une négociation collective. » L'exploitation des données serait dans ce cas soumise à condition. Evgeny Morozov propose qu'un tiers de confiance soit responsable de leur bonne gestion cela pourrait par exemple être le rôle des villes ou des métropoles.

Pour Laure Lucchesi, qui dirige la mission [Etalab](#) chargée de la mise en œuvre de l'open data en France, on pourrait même imaginer un « self-data par défaut » sur le modèle de l'open data par défaut avec par exemple un cloud dédié aux usagers pour héberger leurs données. On pourrait également imaginer que l'agrégat des données personnelles soit reversé en open data.

Hervé Groléas, Directeur Innovation Numérique & Systèmes d'Information à la Métropole du Grand Lyon, note qu'il faudra accompagner l'utilisateur dans ce changement culturel. Il y a selon lui « un effet de seuil : tout l'enjeu est d'arriver à ce point de bascule où s'enclenchera une vraie dynamique ». Il signale par ailleurs un obstacle de taille : si, technologiquement, une offre se développe, les opérateurs sont loin de se hâter pour créer des interfaces donnant accès aux données...

[En savoir + sur l'initiative européenne Mydata](#)

<https://mydata.org/>

[En savoir + sur Nothing2Hide](#)

<https://nothing2hide.org/fr/>

[En savoir + sur la mission Etalab](#)

<https://www.etalab.gouv.fr/>

Open data : l'ouverture des données publiques

La loi pour une République numérique, en introduisant l'open data par défaut, contribue à renforcer les dynamiques publiques/privées/communes au sein des territoires, en plaçant la donnée au cœur de la collaboration entre les différents types d'acteurs.

Comment accompagner ces acteurs dans cette ouverture des données publiques, au regard des enseignements issus des démarches existantes ? Telle est la question qui s'est posée dans ateliers consacrés.

L'open data, c'est quoi ?

Puisque l'on parle d'open data, citons Wikipédia : « L'open data ou donnée ouverte est une donnée numérique dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers. Elle peut être d'origine publique, produite notamment par une collectivité, un service public, ou une entreprise. Mais aussi par n'importe quel citoyen. On parle alors de données « crowd-sourcées ». Elle est diffusée de manière structurée selon une méthode et une licence ouvertes garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière ».

Une donnée en open data répond à des critères bien précis :

- Gratuité,
- Licence libre,
- Format ouvert et non-propriétaire (un fichier .xls ou .pdf en ligne n'est pas de l'open data)
- Données structurées et lisibles par une machine (les formats privilégiés sont .csv, .json, .xml. Pas de .pdf, car il est impossible d'en extraire les informations)
- Absence de discrimination (tout le monde peut avoir accès aux données, pas de droits d'accès ou d'inscription).



Les intervenants de la masterclass ont par ailleurs proposé une chronologie de l'open data :

- Les termes d'open data apparaissent pour la première fois en 1995, dans une publication scientifique liée à la recherche en climatologie.
- En 2009, Elinor Ostrom reçoit le prix Nobel d'économie pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier des biens communs. Ses travaux portent principalement sur la théorie de l'action collective et la gestion des biens communs et publics (matériels ou immatériels).
- En 2009, les États-Unis ouvrent leurs données gouvernementales, suivis par le Royaume Uni en 2010 (data.gov.uk) et fin 2011 par la France (data.gouv.fr). Le sujet devient politique.
- Les principes de l'open data sont aujourd'hui largement reconnus et consacrés par la charte internationale de l'open data, signée en 2013 sous l'impulsion du G8.

L'ouverture des données publiques

Comme l'a rappelé Etalab, la loi pour une République Numérique, qui entre pleinement en vigueur le 7 octobre 2018, crée un service public de la donnée et fixe un principe d'open data par défaut pour toutes les administrations, tous les acteurs investis d'une mission de service public et les collectivités locales de plus de 3 500 habitants et 50 agents.

Le périmètre concerné est très large : il comprend les « bases de données » et les données « dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental ». Rares sont les données publiques qui ne sont donc pas concernées par cette obligation d'ouverture.

Les données à caractère personnel (données fiscales ou patrimoniales, données médicales, etc.) et celles dont la publication contrevient à la loi (secret médical, secret des affaires etc.) ne rentrent pas dans cette obligation. En revanche, sont concernées par exemple les données administratives, les données statistiques, les données générées par les instituts et organismes de recherche public, les données qui peuvent être considérées comme relevant du bien public ou encore celles créées par les citoyens et les sociétés.

Selon OpenDataFrance, 219 collectivités locales ont déjà ouvert des données. Les data du cadastre ont elles aussi été ouvertes.



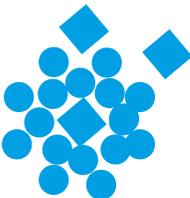
Les rencontres Open d'État d'Etalab

Conçus et impulsés par Etalab, Dataactivist et Vraiment Vraiment, les forums Open d'État font se rencontrer des agents publics impliqués dans des projets d'innovation, des acteurs privés, des associations, des ONG, dans le but de partager leurs savoirs, leurs pratiques et leurs expériences sur le thème du gouvernement ouvert. Ils se sont réunis à l'occasion de cinq forums au cours de l'année, structurés autour de cinq axes de travail :

- Garantir l'intégrité de l'action publique
- Ouvrir la science
- Ouvrir les algorithmes
- Les données essentielles de la commande publique
- Protéger l'environnement avec des données ouvertes.

Le forum sur les algorithmes à l'épreuve de la médiation numérique s'est tenu lors des rencontres Numérique en Commun[s]. Il s'est intéressé au développement de nouvelles fonctionnalités pour la plateforme [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr) et à l'obligation d'explication des décisions prises par algorithme.

En savoir +
sur Open d'Etat
<https://www.etalab.gouv.fr/forum-open-d-etat>



Pourquoi ouvrir ses données ?

Pour Cécile Le Guen, l'ouverture des données représente une formidable opportunité. Elle donne naissance à de nouvelles possibilités de croisement et d'exploitation, à la fois intra-publics très souvent, on constate que les administrations pourraient mieux conduire leurs missions en accédant aux données d'autres services et entre acteurs publics, privés et citoyens. Ces nouveaux écosystèmes qui émergent constituent des viviers d'innovation ouverte.

L'ouverture des données encourage également l'implication renforcée des citoyens, en réduisant les asymétries d'information et en permettant aux individus de réutiliser les mêmes données que l'administration. Ouvrir ses données, c'est aussi donner davantage de transparence à l'action publique et valoriser son travail. C'est enfin l'opportunité d'être au plus près des besoins réels des citoyens, en valorisant un open data par la demande plutôt que par l'offre.

Quelles applications concrètes ?

De nombreuses initiatives ont été présentées autour de l'ouverture de données, et montrent les bénéfices concrets de ce type de démarche.

Dans le domaine de la sécurité routière par exemple : en 2014, le ministère de l'Intérieur a rendu publique une [carte](#) des routes dangereuses de France, basée sur un recensement de tous les accidents survenus sur le territoire pendant une année complète.

Le projet « [Migrants Files](#) » est une autre illustration de l'impact des données ouvertes : des journalistes se sont appuyés pendant trois ans sur des sources ouvertes pour évaluer le nombre de migrants morts sur leur chemin pour l'Europe. Une manière objective de mettre à jour l'inadéquation des politiques publiques dans un domaine qui fait appel aux émotions plutôt qu'aux faits.

Citons enfin, dans un tout autre domaine, le projet collaboratif en ligne [Open Food Facts](#). [Open Food Facts](#) est une base de données libre et ouverte sur les produits alimentaires, qui permet aux citoyens de consommer de manière plus éclairée et responsable.



Comment ouvrir ses données ?

L'atelier « self-data : reprenons le contrôle » a permis de rappeler les bonnes pratiques pour les collectivités qui souhaitent ouvrir leurs données.

1. Faire circuler la data à l'échelle du territoire

Il n'y a pas de monopole de l'acteur public sur le sujet ; entreprises, associations, citoyens peuvent eux aussi produire des données d'intérêt général. Tout le monde crée de la data, tout le monde peut l'utiliser.

L'enjeu est donc de définir des règles de gouvernance, de créer des modalités de production, circulation, captation et réutilisation des données : Cadre contractuel, conventions d'échange, licences de réutilisation...

Cela peut impliquer concrètement :

- D'intégrer ces leviers dans les délégations de service public, les marchés...
- De mettre en place une forme de crowdsourcing de la data,
- De créer une cartographie, un fond de plan partagé des données pour faciliter leur travail et leur mise à disposition.

Cela implique également de mettre en place une politique de sécurité adaptée.

La collectivité peut aller plus loin en animant des communautés, en travaillant avec les entreprises pour développer ces modèles économiques, mais aussi en encourageant et élargissant la production de data (Internet des objets, drones,...).

2. Doter le territoire des compétences, méthodes, outils

La difficulté : les data ne sont pas une compétence qui se définit classiquement dans une direction, un service. Il faut donc diffuser la culture du traitement de la donnée dans le service public élu, administration...

Concrètement, cela implique :

- D'adapter l'organisation : Lyon est ainsi la première métropole à s'être doté d'un CDO, chief data officer
- D'identifier et recruter de nouveaux métiers, comme celui de data scientist, de mettre en place des plateformes de collecte de données.

Cela permet au demeurant d'avancer sur les données prédictives, la modélisation, l'apprentissage automatique grâce à l'intelligence artificielle.

L'ouverture de la data peut créer des réticences : souvent, on ne veut pas donner accès à ce qui a été produit en interne, dans un but précis le créateur est inquiet de libérer la donnée. On invoque dans ce cas la notion de « détachement de la donnée ».



3. Valoriser les données

Il s'agit ensuite d'optimiser l'exploitation qui en est faite.

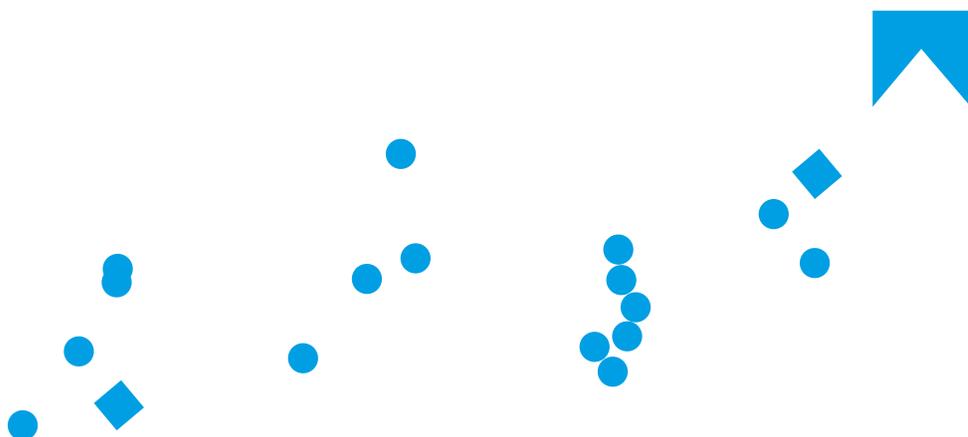
Cela implique d'accompagner les démarches consistant à améliorer la décision publique par la donnée on parle alors de data-driven decision, à créer de nouveaux services, à innover. TUBÀ, à Lyon, favorise ainsi l'incubation et le développement de services urbains s'appuyant sur les data numériques privées et publiques.

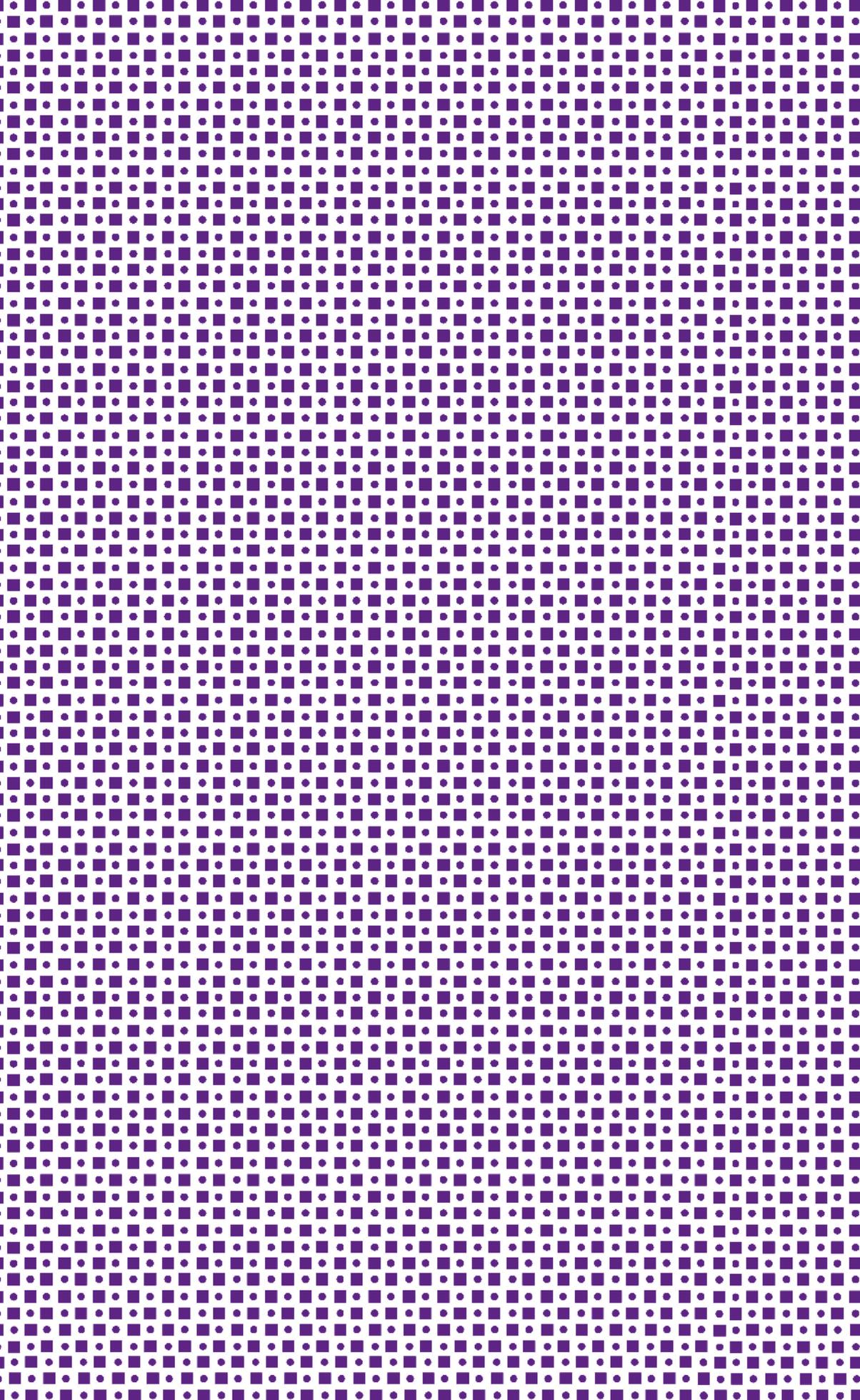
Il est dans la même logique possible de partir des données personnelles des usagers pour améliorer leur expérience : la connaissance de leurs trajets passés permet par exemple de leur fournir la bonne information au bon moment pour leurs trajets à venir.

4. Contribuer à la mise en réseaux des territoires

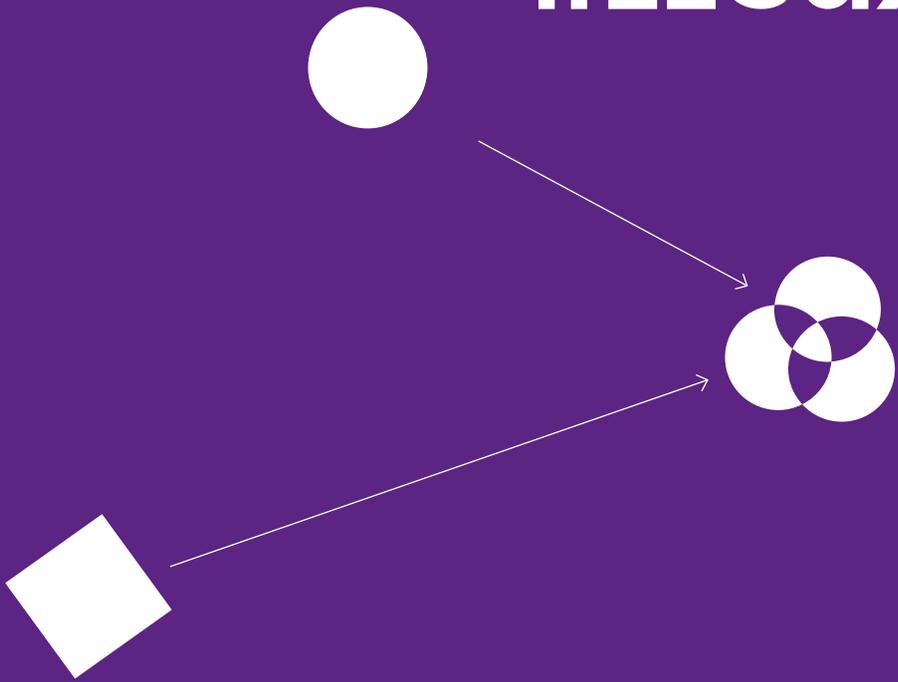
Les collectivités peuvent enfin organiser une circulation plus large des données, mettre à l'échelle aux niveaux national ou même européen. La Métropole du Grand Lyon travaille par exemple avec Bordeaux, Angers, Paris, mais également l'association France Urbaine pour étendre la démarche.

Ce type de coopération peut passer par la mise en place de standards et normes sur les données d'intérêt général, par le moissonnage de données inter-plateformes...





#lieux



Concevoir les lieux hybrides
où s'incarne l'utilité sociale
du numérique

Les notions de numérique et d'espace physique peuvent a priori sembler s'opposer. Pourtant, on constate que le numérique a rendu nécessaire l'émergence d'espaces communs, de lieux de convergence où l'on peut se retrouver, faire ensemble, faire pour apprendre etc. Il a beaucoup été question, dans les échanges de Numérique en Commun[s], de ces lieux physiques hybrides, ces « tiers-lieux ». S'il est si difficile de leur donner une définition, c'est que ces nouveaux lieux se définissent avant tout par les usages qu'on leur prête et les projets spécifiques qu'on y développe. Chaque tiers-lieu inventerait donc sa propre définition, en fonction des activités et des compétences qu'il réunit. Pourtant, il existe bien un dénominateur commun : le commun, justement. Le collectif. Les tiers-lieux sont des carrefours, des lieux de rencontre qui font la part belle à l'intelligence collective.

Les tiers-lieux, au cœur de la médiation numérique à Nantes

(Ecrit par Sébastien Plihon, Lille, Octobre 2018)

L'expérience tiers-lieux doit se vivre : l'exemple du Pop Café



Un tiers-lieu ne se définit pas, il se vit. C'est dans l'acte de coopération que les individus vont progresser et trouver les solutions adaptées à leur territoire. Au cœur de l'événement NEC, les lillois de Pop ont testé le prototype d'un nouveau lieu dédié à la médiation numérique, qui s'inspire des expériences tiers-lieux : le Pop Café. Plus qu'une succession d'initiatives, cet espace a été pensé comme une expérience à vivre.

Pop Café, c'est un commerce. On y entre pour prendre un café, se connecter au WiFi public, lire le journal. On peut aussi coworker à la journée ou au mois, organiser un rendez-vous professionnel, assister à une rencontre, une conférence autour de la culture numérique, à un atelier cuisine. L'événement a aussi été l'occasion de tester des outils simples de débats autour des questions numériques : la propriété intellectuelle est-elle un frein à l'innovation numérique ? Faut-il autoriser Internet au bac ? Le festival de Cannes doit-il sélectionner des films écrits par des intelligences artificielles ?

Pop Café, c'est aussi un espace qui délivre des services : des formations sont proposées autour des outils, usages et services numériques, en 1 heure ou en 1 semaine. On peut aussi accéder à des services collaboratifs (mobilité, consommation locale, repair cafés...) et bien sûr être accompagné dans ses démarches en ligne et résoudre ses difficultés.

Le Pop Café est aussi un outil de coopération territoriale. Son modèle économique est hybride et sa gouvernance s'inspire des SCIC.

Les tiers-lieux : des espaces de design des coopérations territoriales

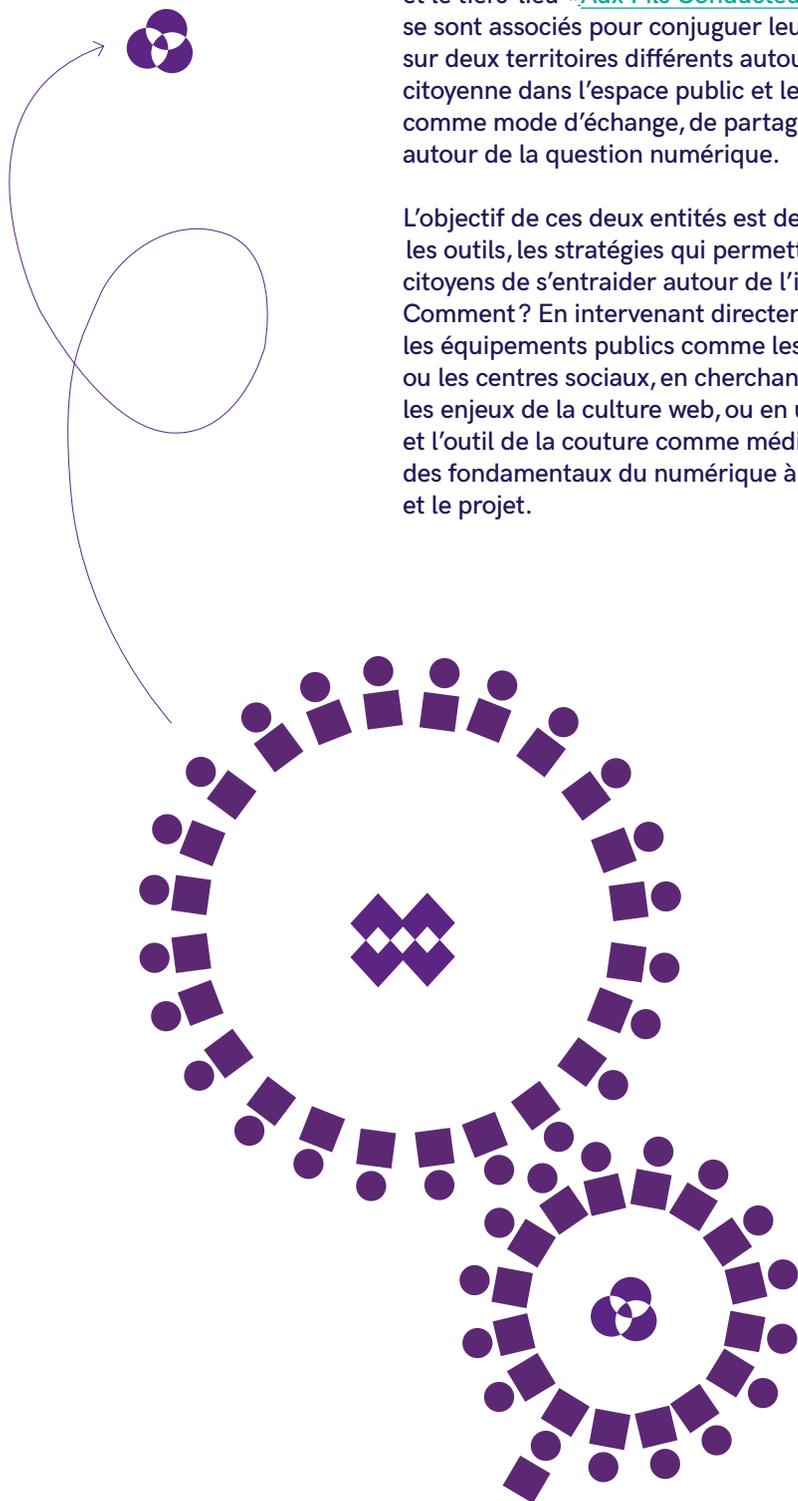
Les exemples présentés à NEC sont tous très différents, mais ils révèlent tous de formes de coopérations originales, associant acteurs publics, entreprises, associations et individus. Lisa Lombardi, ambassadrice Smart Territory chez DigitalWallonia.be, rappelle d'ailleurs le pouvoir des tiers-lieux comme outil de développement territorial.

À Roanne (42), une Maison des Services Publics située au cœur du Quartier Prioritaire Mayollet réunit dans un même bâtiment des travailleurs sociaux du CCAS de la Ville de Roanne et du Département de la Loire, des services de la médiathèque municipale (en particulier un Espace Public Numérique et un Point lecture), et une médiation santé Quartiers Prioritaires du service Politique de la Ville de l'Agglomération qui se rend au-devant des habitants en porte à porte. S'y rencontrent aussi des juristes, un écrivain public, des habitants en conseil de quartier etc... Cette nouvelle proximité d'acteurs complémentaires dans leur spécialité et leur mode d'intervention facilite les parcours des habitants. Elle permet également aux agents de différents services représentés de croiser facilement leur regard et d'ajuster rapidement leur collaboration en fonction des problématiques rencontrées, à la façon d'un espace de coworking. Une inclusion numérique souple et réactive des habitants du quartier peut ainsi se mettre en place en alliant atteinte, sensibilisation et formation des plus isolés et vulnérables.

La dimension émancipatrice du numérique mise en avant

L'association [Camp'TIC](#) en Bretagne-Sud (Lorient/Auray) et le tiers-lieu « [Aux Fils Conducteurs](#) » à Rouen se sont associés pour conjuguer leurs points de vue sur deux territoires différents autour de la contribution citoyenne dans l'espace public et le modèle pair-à-pair comme mode d'échange, de partage et d'entraide autour de la question numérique.

L'objectif de ces deux entités est de définir les leviers, les outils, les stratégies qui permettent aujourd'hui aux citoyens de s'entraider autour de l'inclusion numérique. Comment ? En intervenant directement dans les équipements publics comme les médiathèques ou les centres sociaux, en cherchant à comprendre les enjeux de la culture web, ou en utilisant l'argument et l'outil de la couture comme médium de transmission des fondamentaux du numérique à travers le faire et le projet.



Les tiers-lieux posent directement la question de la valeur créée par ces coopérations

À qui appartient cette valeur ?
Comment est-elle répartie ? Comment utiliser au mieux les ressources créées par les coopérations ?

Depuis 5 ans, [la Fabulerie](#) (Marseille) développe une collection de dispositifs numériques dédiée à la médiation et la mise en expérience de contenus culturels. Simple d'usage, cette collection est pensée pour s'adapter à un maximum de contextes et lever les freins d'immobilisation matérielle pour un maximum d'acteurs. Co-conçus par des équipes de designers, développeurs, médiateurs et des publics, ces dispositifs s'enrichissent de façon permanente par des retours d'usages et une mise en commun des développements.

Comment accompagner les territoires et les collectifs qui souhaitent se lancer ?

Si les tiers-lieux sont tous différents, l'expérience accumulée depuis plusieurs années peut se diffuser et s'enrichir, sans tomber dans le copier-coller. C'est le parti-pris du cahier d'activités des tiers-lieux. Comment mettre en place un tiers-lieu ? Comment convertir un lieu existant ? Comment identifier les forces de son lieu ou de sa communauté ? Quelle gouvernance utiliser ? Quels modèles économiques sont possibles ? Quelles sont les bonnes questions à se poser lorsqu'on met en place un tiers-lieu ? Derrière l'effet de mode, la fondation d'un tiers-lieu doit avant tout créer du sens pour la communauté qu'il accueille. Ce cahier d'activité est pensé comme un commun : il est disponible sur Git Hub, améliorable et forkable à souhait. Imaginé et construit pendant un sprint de 2 jours à Lille, il a fait l'objet d'une belle édition imprimée par Pop à Lille.

En savoir+

[Rapport Faire ensemble pour mieux vivre ensemble, par Patrick Levy-Waitz
https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/](https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/)



« La Quincaillerie », lieu d'apprentissage du numérique, d'innovation et d'accompagnement social

Ouverte le 6 mars 2015, « La Quincaillerie - tiers-lieu d'assemblage local », portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, est un espace partagé dont la mission principale est de lutter contre toutes les formes de « fracture numérique » et d'exclusion technologique et sociale.

Comment atteindre cet objectif ? D'abord en mettant à disposition du matériel en libre service et/ou prêt - ordinateurs, prises, connexion WiFi... - et des compétences, via des « aidants » numériques. Mais aussi en organisant des formations pour tous les âges et tous les centres d'intérêts personnels et professionnels. Toutes les 2 semaines environ, des ateliers d'initiation sont ainsi ouverts à tous. L'espace, labellisé « Grande école du numérique », propose également des formations de 5 mois à destination des demandeurs d'emploi qui souhaitent apprendre le métier de développeur.

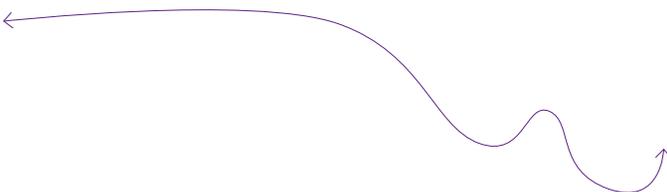
Mais au-delà du numérique, la Quincaillerie est avant tout un lieu de mixité sociale et de convivialité, qui promeut le lien social dans une région rurale où les lieux de rencontre se font parfois trop rares. Pour Baptiste Ridoux, référent de la Quincaillerie,

« le but est de montrer qu'il est possible de mêler économique, social et culturel ». La Quincaillerie, c'est à la fois un bar associatif, un lieu d'exposition où sont présentées toutes les 3 semaines les œuvres d'un artiste, un studio radio mobile, un fablab, ou encore un lieu où sont organisés divers événements (concerts, causerie...).

C'est aussi un espace de travail, où jeunes entreprises et télétravailleurs peuvent déployer leur activité dans un cadre convivial et collaboratif, participant à la redynamisation de la cité.

L'investissement des pouvoirs publics mais aussi des associations locales dans ce projet, comme la réponse positive des publics, des media et de l'entrepreneuriat ont clairement montré la nécessité de mettre en cohérence ces mêmes besoins : formation, information, télétravail, portage et suivi de projets d'entrepreneurs etc...

Les nombreux partenariats locaux noués au fil des années permettent dès lors d'envisager de fécondes et immédiates collaborations sur le tiers-lieu, qui figure le pôle de convergence idéal entre des compétences éparses mais désireuses de travailler ensemble.





Le LabFab de Rennes : un réseau de fablabs au service des habitants et du territoire

Le LabFab de Rennes se définit comme un « réseau et une communauté de pratiques, d'acteurs de la fabrication numérique et de la transition du territoire ». Concrètement, il s'agit de mettre à disposition du public des machines pilotées par ordinateur, pour inventer et réaliser des objets. Ces « labs », installés dans des maisons de quartiers, la maison des associations ou des écoles, s'appuient sur l'apprentissage pair-à-pair, par le faire, l'expérimentation et la recherche, ainsi que sur le développement de projets expérimentaux open-source. Le réseau est ouvert et son ouverture facilite son accès à de nouvelles personnes. Ce qui est produit par la communauté, y compris quand certaines inventions trouvent une exploitation commerciale, est diffusé librement. Par le biais du LabFab, Rennes Métropole souhaite minimiser la nouvelle fracture numérique et aider les citoyens de tous horizons à mieux s'approprier les systèmes technologiques, sociaux, économiques ou politiques. Il s'agit de créer les conditions favorisant la mise en capacité d'agir au travers d'un laboratoire citoyen de modes de vie durables.



Charte du réseau des Tiers-Lieux de Bourgogne–Franche-Comté

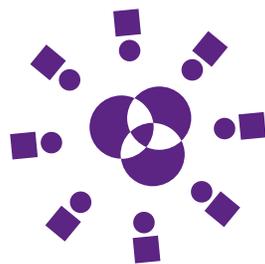
En Bourgogne–Franche-Comté, de nombreuses initiatives favorisent l'émergence d'espaces permettant l'appropriation des nouveaux usages du numérique.

Ces espaces intermédiaires entre le domicile, le lieu d'apprentissage et le lieu de travail, dans lesquels s'épanouissent des communautés d'utilisateurs, sont identifiés sous le terme de « Tiers-Lieux ».

Ils permettent l'expérimentation de nouveaux modèles économiques, écologiques, sociaux et d'organisation du travail... Au-delà de la grande diversité des usages, des pratiques et des finalités de ces lieux, la Région Bourgogne–Franche-Comté a souhaité mettre en réseau les Tiers-Lieux en proposant une charte rédigée en collaboration avec les acteurs du territoire.

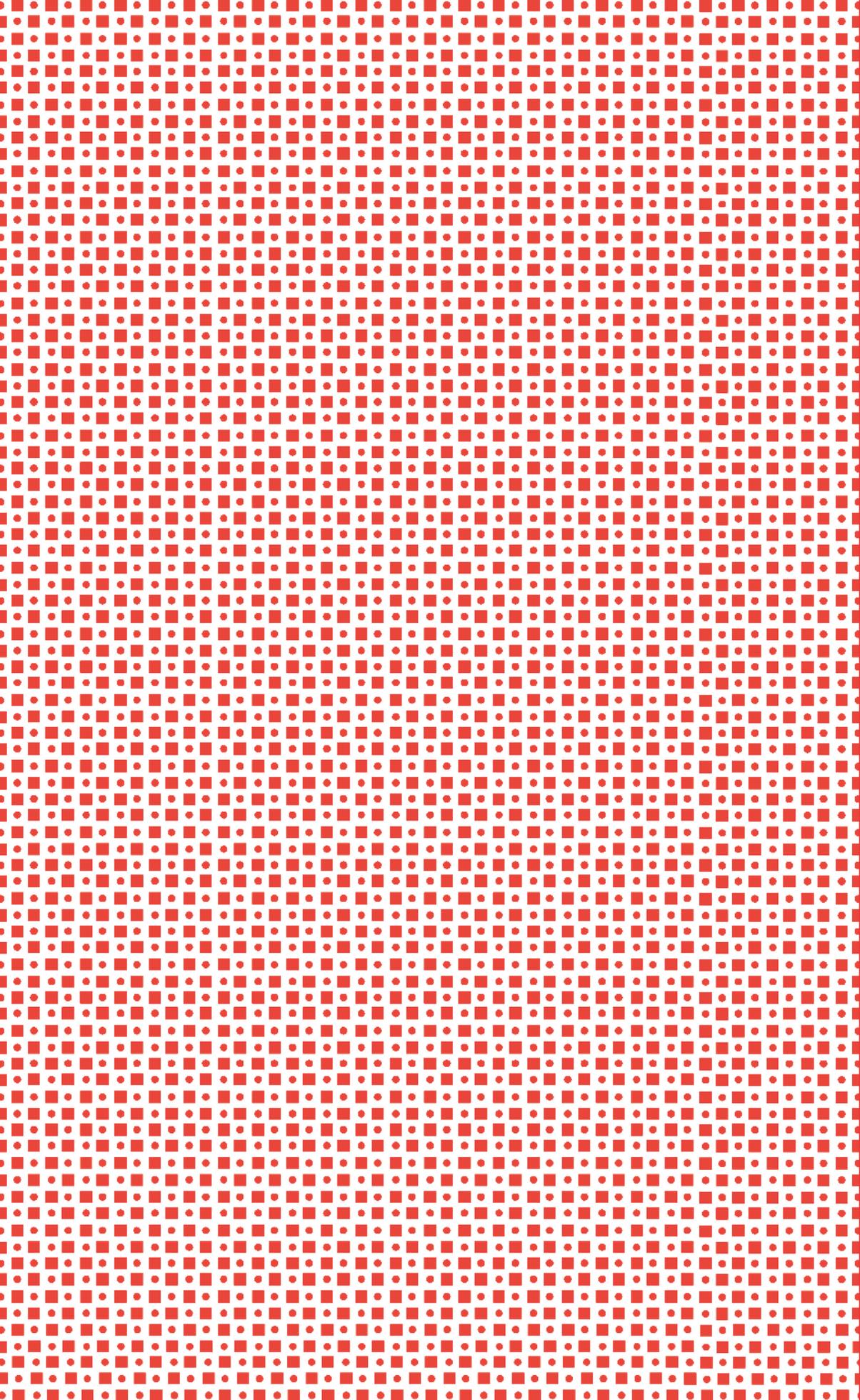
Les valeurs et engagements de la charte :

- Être ancré sur son territoire et favoriser la mixité intergénérationnelle, sociale, culturelle et l'égalité femmes-hommes.
- Favoriser le partage des connaissances, des savoir-faire et des compétences en tenant compte de la diversité des approches des Tiers-Lieux.
- Favoriser l'émergence et/ou l'accompagnement de projets éthiques, écoresponsables, respectueux des droits et libertés fondamentaux
- Favoriser la mise en place d'équipements, de bonnes pratiques et de règles autorisant l'accès des lieux aux publics en situation de handicap ou empêchés et garantir, régulièrement, l'ouverture gratuite des locaux et d'activités à tous les publics.
- Être un lieu innovant, ouvert et d'expérimentations, favorisant l'implication des utilisateurs dans son mode de gouvernance.
- Contribuer à la constitution d'un patrimoine informationnel et matériel commun en participant régulièrement aux actions et projets du réseau
- Utiliser un vocabulaire, un référentiel de services commun et contribuer au partage de manière publique des informations sur les Tiers-Lieux de Bourgogne–Franche-Comté.
- Développer des pratiques favorisant l'appropriation des nouveaux usages numériques par tous.

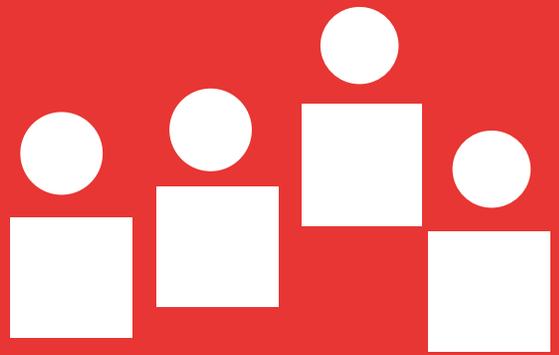


Pour en savoir +

[Lien vers la cartographie des acteurs ayant signé la charte : http://u.osmfr.org/m/179564/](http://u.osmfr.org/m/179564/)



#communs



Écrire un cadre facilitant
la création et l'utilisation
des communs du numérique

De plus en plus présente dans le discours public, la notion de « communs » traduit une volonté croissante des acteurs publics comme privés d'adopter des logiques d'ouverture et de mutualisation.

Si les principes des communs numériques sont aujourd'hui mis en pratiques à diverses échelles, il reste à partager un cadre collectif clair pour la création, la protection et l'utilisation de ces actifs mis en commun et administrés collectivement. Cette logique de développement et d'administration par la multitude de nos communs numériques pose la question de la place des acteurs publics dans ce processus. Comment l'Etat ou les collectivités territoriales peuvent-ils contribuer et déployer des communs numériques durables ? L'enjeu est aussi celui de l'articulation entre une vision classique de l'intervention traditionnelle de l'Etat (l'Etat assure la confiance des acteurs) et le soutien à des communs, fondés sur la conception et la pérennisation d'une ressource gouvernée par sa communauté (la confiance est assurée par la communauté et sa gouvernance).

Adopter ces logiques de co-développement des ressources implique de faire tomber certaines barrières, juridiques, techniques, organisationnelles, culturelles.

Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place des méthodes d'identification et de production des ressources, mais aussi une gouvernance adaptée et vectrice de confiance auprès des producteurs et utilisateurs, ainsi que des mécanismes, notamment financiers, de pérennisation et valorisation des ressources et des contributeurs.

Durant les deux jours de Numérique en Commun[s], le parcours « Communs numériques » a tenté de répondre collectivement à ces enjeux, au cours d'une série d'ateliers collaboratifs. Des acteurs issus de secteurs variés y ont partagé leurs expériences, méthodes et outils, dans le but de favoriser l'adoption des communs et les faire évoluer. Cinq ateliers ont eu lieu, chacun organisé autour d'une thématique :

- Identifier les ressources
- Produire les communs
- Maintenir et pérenniser des communs
- Financer les communs
- Valoriser et disséminer les communs

De Wikipédia aux logiciels libres, voyage subjectif dans une démarche qui veut faire du numérique un bien partagé et géré par l'ensemble des citoyens...

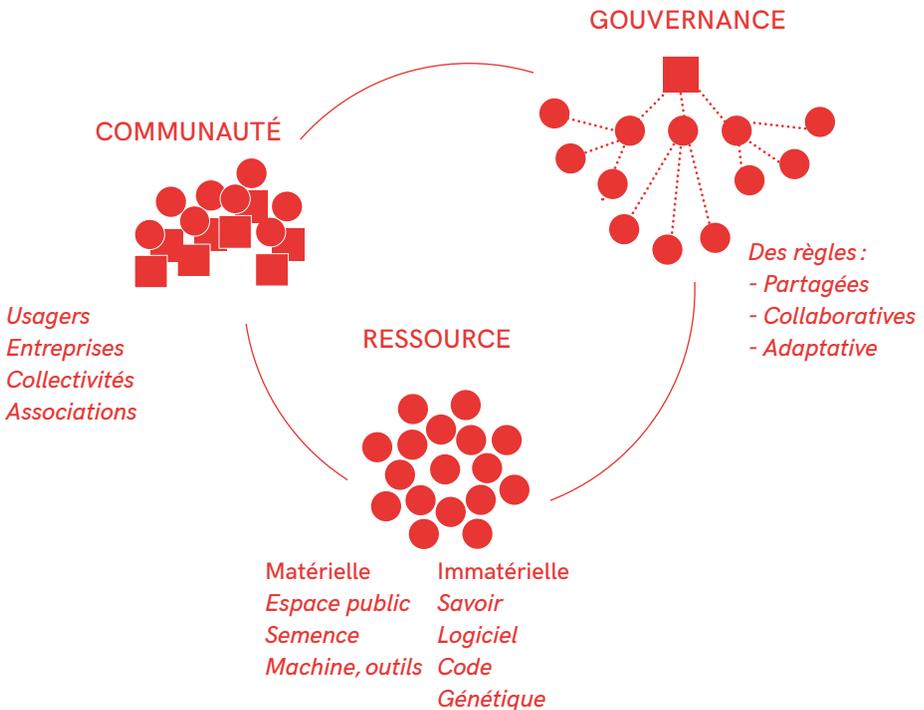
Communs : de quoi parle-t-on ?

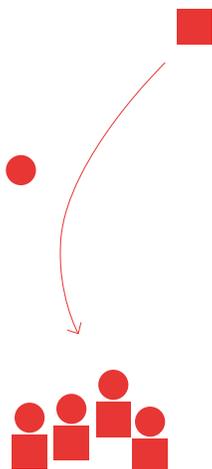
Communs et communs numériques : définitions

La définition classique est connue : les biens communs, ou simplement communs, sont des ressources (que ce soit un lieu, un document ou encore une rivière) gérées collectivement par une communauté, selon une forme de gouvernance qu'elle définit elle-même.

Distincte du « bien commun », question d'ordre moral, la notion des biens communs est une notion économique et sociale. Une définition que l'on doit avant tout à l'économiste Elinor Ostrom, qui reçoit en 2009 le Prix Nobel d'économie pour ses travaux sur le sujet. Elle a travaillé notamment sur les us et coutumes, les règles et interdits, les conditions d'accès aux ressources des communs — ainsi que sur leur vulnérabilité et leur entretien.

Les communs numériques répondent à l'ensemble de ces caractéristiques : un commun numérique désigne en effet une ressource produite collectivement par une communauté d'acteurs hétérogènes et gouvernée par des règles qui assurent son caractère ouvert et partagé.





Les communs tirent une force nouvelle du numérique qui, en plus de les rendre accessibles au plus grand nombre, leur confère une nature non rivale (l'usage par l'un ne diminue pas les possibilités d'usages par les autres) et non-exclusive (la ressource est multipliée lorsqu'elle est partagée). Pour Amandine Brugière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, le numérique a contribué à « revivifier la notion de communs ».

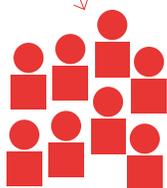
C'est vrai en particulier en France, où les communs existent depuis longtemps (bien avant l'avènement du numérique) mais où l'on assiste depuis 2009 à un renouveau du sujet, sous l'influence notamment des travaux d'Elinor Ostrom et de Charlotte Hess.

Les communs numériques en France

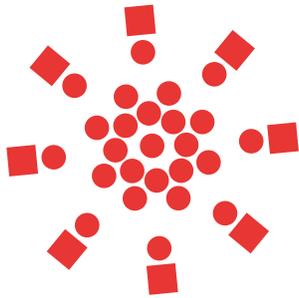
Brest a été la première ville à proposer des événements autour de cette notion, avec la première édition du festival « Brest en biens communs » en 2009.

Aujourd'hui, les communs en France constituent un ensemble de réseaux structurés qui s'inscrivent dans les territoires. Citons par exemple Brest en biens communs, la Fabrique lyonnaise des communs, Rennes en communs ou encore le Forum des communs (La Réunion). Les Assemblées des Communs, organisées à Grenoble, Lille, Marseille, Rennes, Saint-Étienne ou encore Toulouse, sont quant à elles des espaces de rencontres et d'échanges, œuvrant pour la « production, le développement et la préservation des communs par et pour les citoyens ».

Au-delà de ces collectifs territoriaux, on répertorie un certain nombre d'initiatives thématiques, dont, par exemple : la Fabrique des mobilités, une association qui facilite la création et le maintien de communs pour des mobilités plus durables, Movilab, un wiki centré sur le développement des tiers-lieux en France, *Remix the Commons*, un wiki spécialisé dans la documentation et l'appui de projets, ou encore SavoirsCom1, collectif engagé pour le développement de politiques et d'initiatives liées aux communs de la connaissance. Citons enfin la plateforme Transiscope, fruit d'une collaboration exceptionnelle entre 8 associations qui ont réussi à connecter leurs différentes bases de données existantes, afin de permettre la visualisation sur une carte d'alternatives pour la transition.



Une gestion expérimentale des ressources



La gestion des communs est fondée sur le droit de tâtonner, d'améliorer des idées et innovations au fur et à mesure... Si un projet tombe à l'eau, n'aboutit pas comme il aurait dû, qu'à cela ne tienne : d'autres réussiront mieux, qui naîtront sur ce terreau fertile et parleront le même langage de transformation. La maire de Nantes Johanna Rolland a souligné, lors de la plénière d'ouverture, l'importance de l'expérimentation pour identifier rapidement ce qui fonctionne ou non, avant de pouvoir changer d'échelle. Il faut une acculturation à cette mentalité qui consiste à accepter l'échec potentiel pour préparer les succès à venir.

Quelques exemples de communs

Wikipédia. Encyclopédie en libre accès, en lecture comme en écriture, gérée par The Wikimedia Foundation, Wikipédia compte plus d'un million de contributeurs.

Il s'agit d'une ressource gérée par une communauté, non seulement d'un point de vue technique (serveurs...) mais aussi sur le plan du contenu : les contributeurs sont valorisés en tant qu'experts de leur sujet. Il existe des droits (accès, ajout, modification...) et des obligations (jusqu'à 15 statuts de contributeurs différents). La gouvernance qui régit la communauté n'est pas hiérarchique : il s'agit d'un système auto-organisé, plutôt complexe, qui laisse à chacun la capacité d'agir librement a priori. En cas de désaccord et de conflit, un comité d'arbitrage intervient pour statuer.

GNU/Linux. Projet regroupant des centaines de logiciels dont la finalité est la réalisation d'un système d'exploitation complet et entièrement libre.

Decidim. Plateforme de participation et de gouvernance démocratique open-source, utilisée par un nombre croissant de collectivités.

Open Street Map. Base de données géographiques libre du monde (routes, sentiers, cafés, stations ferroviaires et bien plus encore, partout dans le monde).

Open Mairie. Ensemble de logiciels permettant le développement rapide d'applications métiers pour les collectivités locales.

BAN. La Base Adresse Nationale est un référentiel national ouvert, produit entre l'État et la société civile, qui permet de passer de l'adresse à la coordonnée géographique.

Libre Office. Socle d'outils et de formats ouverts destinés à favoriser une maîtrise des outils de bureautiques, des fichiers créés et échanges entre utilisateurs.

Savoir scientifique et produits culturels : bientôt des communs ?

En juillet 2018, [un plan national pour la science ouverte](#) a été annoncé par Frédérique Vidal. Désormais, les publications et les données issues de recherches financées sur projets devront être proposées en libre-accès. « Je souhaite que la France soit leader dans le domaine de la #scienceouverte et atteigne à terme 100 % de publications scientifiques françaises en accès ouvert ! » a twitté à cette occasion la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Hervé le Crosnier (Université de Caen) s'est réjoui de cette mesure : « La victoire c'est que le principe de l'ouverture de la science est acquis, même si le combat est loin d'être fini ».

L'open science permet une démocratisation de l'accès aux savoirs, et augmente l'efficacité de la recherche en réduisant les efforts dupliqués dans la collecte, la création, le transfert et la réutilisation du matériel scientifique. Elle encourage la création d'écosystèmes et la montée en puissance de l'intelligence collective, à l'image de « Fédération Open Space Makers », projet lancé par le CNES et qui vise à rapprocher la communauté des makers et le monde de la recherche spatiale. L'accès massif aux connaissances renforce également la confiance des citoyens dans la science, et éveille davantage leur esprit critique vis-à-vis des informations qu'ils reçoivent quotidiennement.

Mais pour Hervé le Crosnier et Didier Michel (Amcsti), un certain nombre de questions restent encore non résolues. Comment le citoyen va-t-il pouvoir intégrer, comprendre et interpréter les données qui seront à sa disposition ? Quel accompagnement pouvons-nous/ devons-nous proposer ? Le refus de certains éditeurs de publier certains travaux ne risque-t-il pas de nuire aux chercheurs, qui fondent leur réputation sur ces publications ? Quid de la propriété

intellectuelle ? Autant de questions dont les pouvoirs publics doivent s'emparer dès maintenant pour accompagner le développement d'une science ouverte en France.

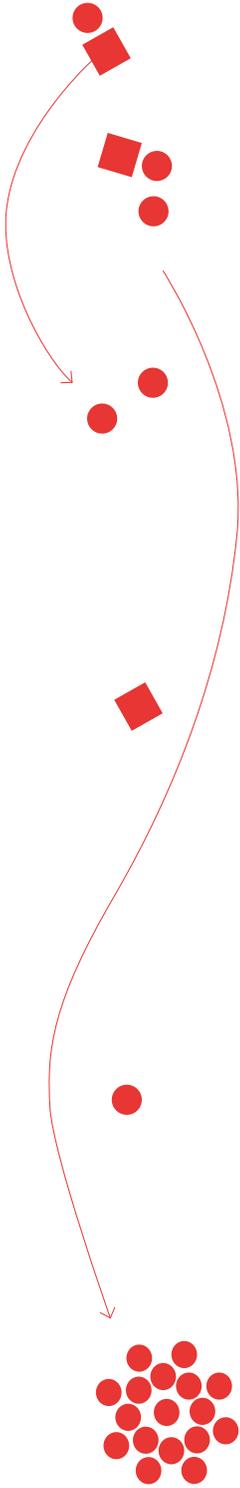
Le milieu de la culture est lui aussi concerné par l'essor des communs, ce qui ne va pas forcément de soi... L'un des enjeux est en effet celui de l'utilisation par les acteurs économiques de contenus culturels en vue de leur réutilisation commerciale. Ils doivent dans ce cas s'acquitter d'une redevance d'utilisation, justifiée par le fait que la numérisation et mise en ligne de ces contenus est financée par de l'argent public : le contribuable n'a pas à payer deux fois (une fois par les impôts, une deuxième fois en payant les acteurs économiques). Autrement dit, pour reprendre les termes de l'anthropologue Marcel Mauss, le « don de l'un ne doit pas devenir le capital de l'autre » ! Mais pourquoi ne pas imaginer un modèle dans lequel les acteurs économiques pourraient faire connaître le bénéfice de leur action pour la collectivité : rayonnement culturel de la France, soft power, compétitivité, innovation pour une société de la connaissance ? La question se pose sans cela inévitablement de la compatibilité entre ces redevances d'utilisation et les stratégies d'open content.

C'est la problématique soulevée notamment par Gallica Studio, le dispositif web lancé par la Bibliothèque nationale de France fin 2017 pour promouvoir les contenus de Gallica libres de droits en tant que communs, en encourageant leur réappropriation par différentes communautés (développeurs, artistes, chercheurs, makers...). Gallica Studio a également pour ambition d'anticiper les nouvelles pratiques par une démarche d'expérimentation.

Les porteuses de projet Cécile Quach et Irène Bastard se sont penchées sur les conditions du succès de ce type de démarche :

- Réexamen des conditions de réutilisation des contenus, donc, mais aussi identification et mobilisation des communautés
- Accompagnement de projets pilotes pour lancer la dynamique

Identifier les ressources



L'expérience enseigne que chaque commun est intimement lié à sa communauté et que toute ressource ne peut être de facto un commun. Ainsi, sa nature et sa forme seront influencées par de nombreux facteurs externes tels que l'histoire, le marché ou encore les ressources préexistantes.

L'objectif de l'atelier « Identifier les ressources » était de présenter différentes méthodes d'identification des communs et de permettre aux participants de co-construire une méthodologie commune.

Après une présentation, par Matti Schneider, de son livre blanc destiné à aider celles et ceux qui s'engageraient dans une démarche de production de communs, plusieurs méthodologies d'identification des communs ont été présentées :

La méthodologie de la Fabrique des mobilités : l'appel à communs fonctionne sous forme de défis. Chacun peut proposer des défis, et ceux qui rassemblent le plus de voix peuvent se voir accompagner pour produire des communs.

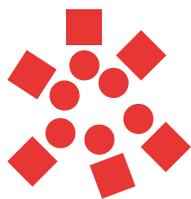
La méthodologie d'Open Law : ici l'enjeu est à la fois de favoriser l'émergence de communs au sein de l'association, mais également de sensibiliser des acteurs extérieurs. Open Law a mis en place un système de fonds de dotation, permettant de collecter largement et de prioriser les sujets sur lesquels des ressources vont être produites. Ce fonds est une personne morale qui ne peut financer que des projets d'intérêt général.

Selon l'association, le premier commun à mettre en place est celui des normes et standards.

L'approche dynamique/stratégique : il s'agit d'un tableau permettant de déterminer une stratégie de développement (et donc d'ouverture) d'un logiciel en fonction de son dynamisme (caractère évolutif) et de son importance stratégique.

À partir de ces différents éléments de méthodologie, les participants ont été invités à lister les freins et moteurs à l'ouverture ou la contribution à une ressource. L'objectif de cet exercice était d'élaborer, en s'appuyant sur ces propositions, une grille d'identification des communs. Cette grille constitue une sorte de « check-list » des éléments motivant ma contribution à un commun numérique existant : suis-je capable de contribuer ? Ai-je intérêt à contribuer ? Ma contribution a-t-elle un intérêt pour mon écosystème ? A travers une série de questions, un acteur intéressé par la production de commun peut ainsi évaluer l'opportunité de contribuer à un commun numérique existant et/ou identifier des pistes d'actions qu'il convient de réaliser.

Produire des communs



Les méthodes de production de communs numériques sont très proches des outils et pratiques développés au sein des communautés des logiciels libres et de l'Open Data. Elles organisent notamment la contribution comme un enjeu clé, qui nécessite de mettre en place un cadre de contribution clair, transparent et précis.

Au cours de l'atelier « Produire des communs », les participants ont exploré les différents outils et pratiques issus du logiciel libre et de l'Open Data, afin d'identifier les leviers permettant de favoriser et d'organiser la contribution au commun.



Présentation de la démarche ayant mené à la création du logiciel Zourit

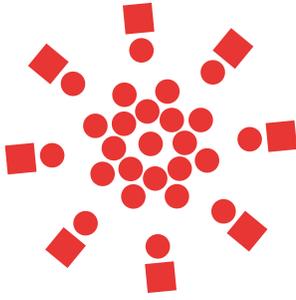
Les Rencontres Mondiales Décentralisées du Logiciel Libre à Saint-Joseph ont vu naître [le logiciel Zourit](#). À sa genèse, un constat : la difficulté pour les associations participantes de trouver des outils efficaces et respectueux de données pour leurs besoins en matière de mails, agenda, fichiers, pads, visioconférences...

L'idée de Zourit était semée, qui a depuis germé : une interface sous licence libre ouverte à tous – associations, entreprises, particuliers – dans la lignée de ce que fait [Framasoft](#).

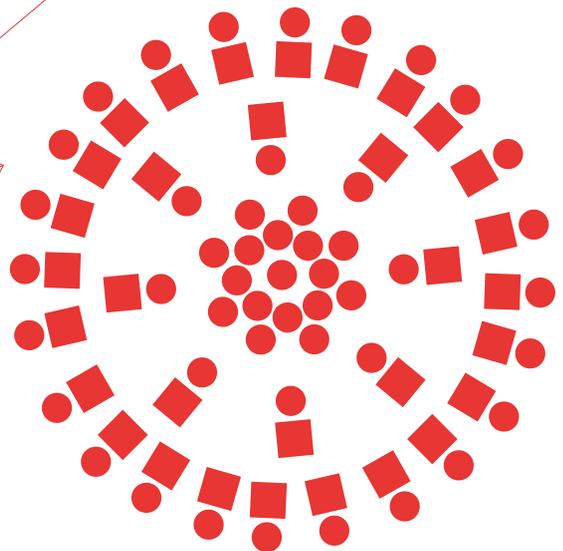
Développée en associant étroitement les utilisateurs finaux, elle s'appuie sur des logiciels déjà éprouvés tels que Zimbra, Owncloud, Etherpad ou encore Jitsi-meet. Chacun est désormais libre de l'améliorer et de partager ces améliorations, dans le respect de la licence. Ce logiciel est aujourd'hui utilisé par 24 associations et près de 1 000 utilisateurs – un beau début. Les participants à l'atelier ont suivi un déroulé en plusieurs étapes, permettant d'organiser le développement du commun numérique.



Première étape : lister les besoins de son projet.
Deuxième étape : répondre aux questions suivantes, pour chaque besoin : qui peut y répondre ? Comment l'inciter ? Quels outils ? Quelles règles à formaliser ? Quels bénéfices sont attendus ? Organiser la contribution à une ressource invite en effet à prendre en compte de nombreux paramètres : la diversité des besoins propres à son développement, la pluralité des communautés pouvant y répondre, la temporalité des contributions (uniques, ponctuelles, régulières) ou encore la complexité et l'articulation des règles qui encadrent et facilitent ces contributions.



L'ensemble de ces échanges a permis de construire un premier panorama non exhaustif des principaux besoins nécessaires au développement de la ressource ; des communautés d'acteurs susceptibles d'y répondre ; et les incitations, outils et règles à mettre en place pour encadrer et renforcer leurs contributions, ainsi que les bénéfices attendus pour chacune. Une fois établie la liste des principaux besoins du commun numérique et des pistes de réponse à ceux-ci, l'étape suivante consiste à formaliser ces éléments publiquement pour inviter des tiers à contribuer au projet (par exemple sur le site web du projet) et à organiser cette contribution dans le temps.



Maintenir et pérenniser les communs



L'émergence de ressources numériques partagées n'est qu'une première étape nécessaire, mais de loin insuffisante, pour faire un commun. Si elle ne précède pas la conception du commun, la définition d'une gouvernance claire entre tous les membres de la communauté est cruciale, garante de la confiance et de l'implication de chacun.

Au cours de cet atelier « Maintenir et pérenniser les communs », les participants ont appris à s'orienter parmi les différents schémas de gouvernance, plus ou moins horizontaux ; mais également à identifier les enjeux propres à la mise en place d'une gouvernance adaptée, qui donne confiance à l'ensemble des membres de la communauté et favorise ainsi la pérennité du commun.

La pérennité d'un commun numérique repose sur la définition d'un ensemble d'éléments clés, qu'il convient d'identifier et d'adresser le plus en amont possible avec les différents contributeurs au projet.

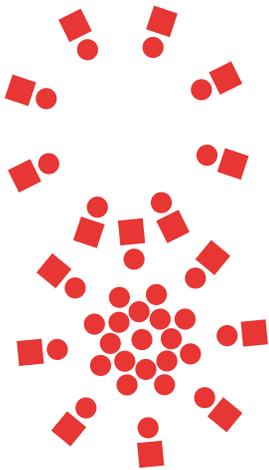
Constitutifs du cadre de collaboration du projet, ces éléments ont vocation à donner confiance à l'ensemble des parties prenantes en leur fournissant un environnement sécurisant, propice à la création, leur permettant d'innover librement. Ces éléments peuvent varier dans leur contenu ou leur forme, mais recouvrent globalement 8 piliers :

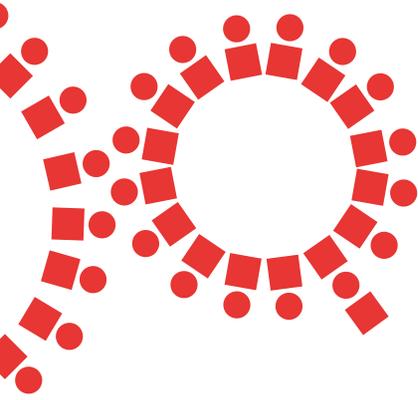
1. Un objectif clair : il est indispensable de formaliser le ou les objectif(s) collectivement poursuivi(s) dans le cadre du projet et de le(s) rendre public(s).

Cela permet notamment :

- En interne, de fédérer les contributeurs autour d'un même objectif et de s'assurer de ne pas s'en éloigner au fur et à mesure du développement de la ressource ;
- En externe, d'être transparent sur la direction adoptée par le projet, de donner confiance aux financeurs, d'attirer de nouveaux contributeurs, etc.

2. Un socle de valeurs partagées : les valeurs auxquelles la communauté adhère constituent la colonne vertébrale de votre projet. Co-construit par les contributeurs au projet, le socle de valeurs est à la base de toute la gouvernance du projet et guide les grands principes de son fonctionnement. Il donne confiance aux contributeurs mais également aux utilisateurs et aux éventuels partenaires, et contribue au rayonnement du projet au-delà de sa communauté.





3. Un modèle de partage de la valeur : le développement d'un commun numérique génère de la valeur et il convient donc de définir collectivement un modèle d'évaluation et partage de cette valeur.

4. La méthodologie du projet : la poursuite de votre objectif dans le respect des valeurs communément établies va se traduire par l'élaboration collaborative de la méthodologie à appliquer au projet. La méthodologie fixe concrètement les grandes règles de la gouvernance (par exemple : en définissant les différents pôles ou groupes de travail, les processus de validation d'une tâche, le déroulé des réunions, etc.) ainsi que les processus (techniques et organisationnels) qui encadrent le développement concret de la ressource.

5. La licence libre associée au projet traduit une posture et envoie un signal aux contributeurs et utilisateurs : il convient donc de choisir une licence en phase avec les objectifs et valeurs du projet, qui soit robuste juridiquement et fédère elle-même une communauté. Du choix de celle-ci va notamment dépendre la connexion avec d'autres projets de communs numériques, ainsi que la participation de certains contributeurs. Cette réflexion est à mener dès le début du projet et n'est pas dissociable du développement de la ressource.

6. L'adoption de standards dans le cadre du développement de votre projet a pour objectif de le rendre interopérable et de décupler ainsi son potentiel d'amélioration. Cela vous offre l'opportunité de bénéficier des avancées d'autres communautés et d'une intelligence collective étendue, tout en rendant plus efficaces les échanges d'informations au sein même de votre projet.

7. La valorisation des contributions des participants. Il est indispensable au développement et à la pérennité du projet que ses contributeurs se sentent valorisés, au moins symboliquement.

8. La « compostabilité » du projet, qui consiste à penser le projet et chacun des éléments qui le composent comme « périssables » et donc à les concevoir de façon à ce que les ressources qui en seront tirées puissent être réutilisées plus tard, dans le cadre du projet ou d'autres initiatives. L'atelier « Futurotopies algorithmiques souveraines » a ainsi souligné la nécessité d'augmenter le cycle de vie des technologies : « à bas l'obsolescence programmée et son flot de résidus toxiques et électroniques! ».



La proposition a été faite que les appareils soient à l'avenir livrés avec une clé USB précisant les pièces qui le composent, le plan de montage tout ce qui peut favoriser leur réparabilité, sur le modèle du fairphone. Les participants ont dans la même logique évoqué l'idée d'un développement du marché de l'électroménager openhardware. Il faut réfléchir à ces technologies qui auront moins d'impact sur nos ressources, mais aussi à de nouvelles manières de stocker les données pour assurer leur pérennité, à des technologies plus résilientes, en cas de montée des eaux par exemple. En un mot : « repenser les réseaux à partir de la soutenabilité ».



Le pair-à-pair : une démocratie contributive



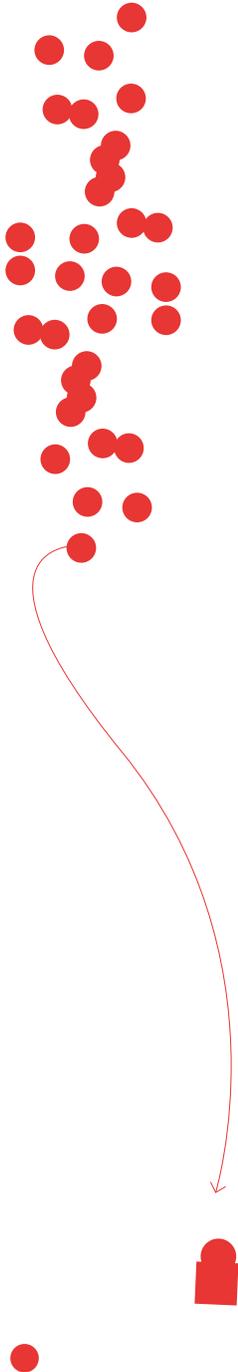
Pour définir le pair-à-pair tel qu'elle le pratique, Maia Dereva, contributrice à la P2P Fondation, fait appel à différentes notions. D'abord, celle de modulaire : c'est à chacun de décider ce qu'il est en capacité de faire. Deuxième notion, celle d'« antecrédentiel » : on fait confiance a priori, on ne demande pas de diplôme. Le numérique facilite cette confiance car d'autres dispositifs rendent l'erreur acceptable en permettant de revenir en arrière.

Autre dimension fondamentale pour Maia Dereva : l'absence de lien de subordination entre les membres de la communauté : « On ne cherche pas le consensus. Ce qui prime c'est l'élan contributif de la personne. La personne, la structure ou le groupe n'a pas à poser un jugement sur la personne ou sa contribution. »

La hiérarchisation disparaît au profit de modes de fonctionnement horizontaux, fondés sur un dialogue permanent et des cycles plus courts. Bien sûr, certaines formes de leadership peuvent s'installer, en fonction des compétences et des envies de chacun, mais elles peuvent à tout moment être remises en question. Le cadre hiérarchique devient un rôle lié à une compétence. Le système de pair-à-pair est enfin fondé sur la notion de transparence : chacun communique sur ce qu'il va faire, laisse des traces de son travail, ce qui permet d'ouvrir le dialogue avec les autres usager-contributeurs.



Financer les communs



Qu'il s'agisse de financer l'émergence et la vie des ressources, ou encore des communautés qui les utilisent, la question du financement soulève de nombreuses difficultés : dispositifs non existants, non adaptés ou obsolètes, contraintes de financements propres à certains acteurs etc. L'enjeu de l'atelier « Financer les communs » était de répertorier les outils de financement, directs et indirects, existants ou à créer.

Première piste de financement évoquée : l'Economie Sociale et Solidaire. C'est cette solution qu'explore [Anthropotech](#), réseau de production et de financement de communs numériques sociaux et solidaires. L'hypothèse est la suivante : pourquoi ne pas monter un fonds de soutien alimenté par les acteurs de l'ESS (certains étant riches et/ou ayant obligation de distribuer) ?

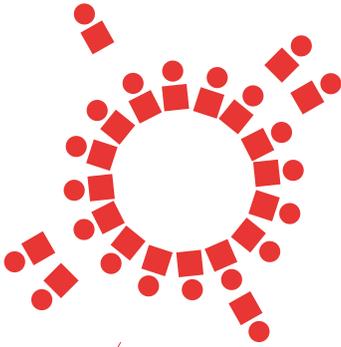
Autre piste évoquée : le recours à un fonds de dotation. C'est le choix qu'a fait [« Open Law* , Le Droit Ouvert »](#), une association de soft law qui promeut l'innovation ouverte dans le secteur du droit (cloisonné, réglementé, concurrentiel) et produit des ressources numériques ouvertes (Open Data, Open Source, Open...). Le fonds de dotation est financé par l'association Open Law, grâce aux personnes morales de l'association et aux cotisations, et par des acteurs tiers. Il comporte un seul membre (Open Law), mais pourrait à terme s'ouvrir à d'autres membres. Ce dispositif, qui permet la défiscalisation, est venu compléter les mécanismes de financements actionnés par l'association pour financer des communs numériques.

La résidence est une autre source de financement possible : l'idée est de travailler avec les usagers finaux pendant une longue période, afin d'élargir la communauté au-delà des seuls développeurs et permettre aux usagers de comprendre l'utilité du projet. Matti Schneider alerte cependant sur la « prise de contrôle sur le commun par une core team » que peut provoquer la mise en place de cette pratique.

Une autre solution est de créer des produits et des services, et d'utiliser l'argent gagné via ces activités pour financer les communs. Le commun peut avoir une activité économique propre, comme de la politique de marque, identifiée par une charte par exemple. De cette manière, le commun est en partie autofinancé grâce à la force de sa communauté et contribue à injecter de la ressource dans ses membres, de manière à se renforcer. La condition, pour que ce système puisse bien fonctionner, est de respecter une séparation claire entre le commun numérique et l'activité économique localisée. Le risque d'un tel mode de financement est en effet de ne plus contribuer à produire le commun, mais à produire uniquement des services qui permettent de vivre du commun. Idéalement, les communs doivent donc pouvoir exister sans l'activité économique.

Au cours de l'atelier « Financer les communs », les participants ont été invités à faire la liste des besoins de financement d'un commun, puis à réfléchir aux différents outils financement. Pour chaque financeur identifié (Banque Mutuelle des Communs, Coopérative d'activité, utilisateurs, Caisse des Dépôts et Consignations, Collectivités locales, Etat, etc.), ils ont mené une réflexion sur les financements correspondants : quels moyens ? Quels besoins couverts ? Quelles modalités d'usage ? Quelles difficultés potentielles ? Cet atelier pratique a permis de dresser une liste des outils de financement ainsi qu'un plan d'action de mutualisation des dispositifs existants.

Valoriser et disséminer les communs



En parallèle du développement du commun numérique, il est structurant de soutenir la valorisation et la dissémination de ce dernier pour de nombreuses raisons : bénéficier de retours externes pour l'améliorer, élargir ou renforcer les usages qui en sont fait, accompagner la montée en compétence des utilisateurs, convaincre d'éventuels financeurs ou partenaires de soutenir le projet, attirer de nouveaux contributeurs, établir des ponts avec d'autres projets dans une optique de mutualisation des moyens, etc...

Cette étape passe notamment par la présentation du commun à différents acteurs plus ou moins éloignés des dynamiques de communs numériques et dont la contribution pourrait être un véritable atout pour le projet en cours de développement.

L'atelier « Valoriser et disséminer les communs » avait pour objectif d'accompagner les participants dans la co-construction d'un argumentaire-type pour présenter la démarche auprès de nouveaux utilisateurs ou contributeurs au commun.

Chaque groupe a ainsi choisi un commun existant et a préparé un argumentaire destiné à convaincre plusieurs types d'interlocuteurs : une influenceuse, un élu, une directrice de l'innovation dans un grand groupe et enfin un contributeur au commun qui s'ignore...

Ces argumentaires, qui ont ensuite été repris et mis en forme, confrontent : les potentielles objections à la contribution que chaque profil type pourrait formuler ; les bénéfices attendus en cas de contribution de leur part, aussi bien pour le commun numérique que pour eux-mêmes.

● ■
■

Pourquoi entrer dans une démarche de communs numériques ?

- Mutualiser des développements et les coûts
 - Favoriser les collaborations entre secteur public et privé
 - Développer et pérenniser l'innovation
 - Favoriser l'émergence de nouvelles technologies et de standards
 - Accélérer sa transformation numérique
 - Conforter ses atouts stratégiques
 - Gagner en attractivité, attirer des talents
 - Renforcer la valeur et la compétitivité de la ressource
- ■
■ ●

En savoir+

Ostrom, Elinor; Hess, Charlotte (2007).
Understanding knowledge as a commons: from theory to practice. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
ISBN 9780262516037.

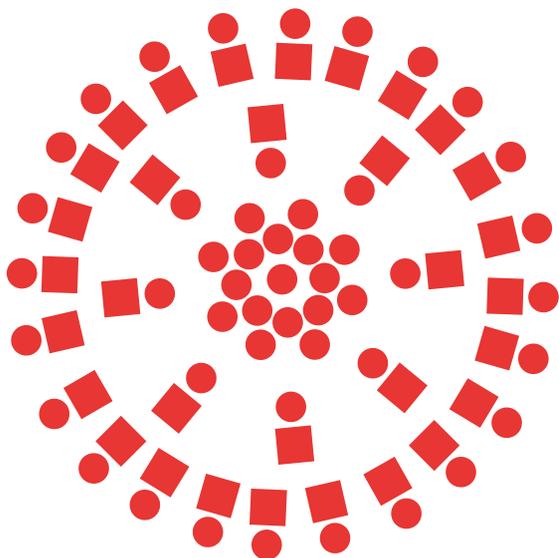
Prendre les Communs au sérieux

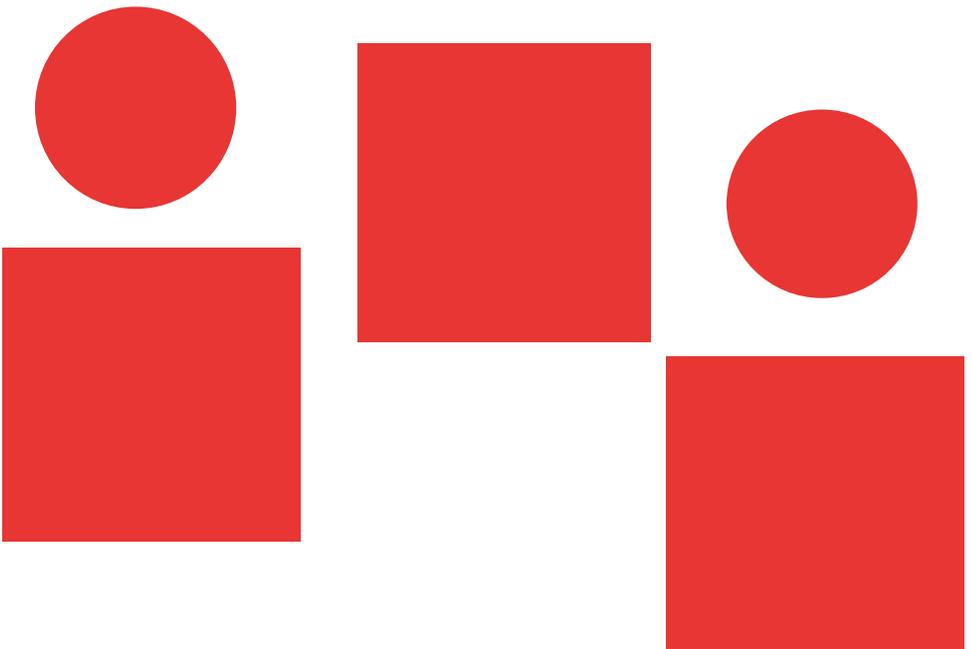
Travail et communs, travail en commun : vers de nouvelles organisations de travail ?

<https://www.franceculture.fr/emissions/matieres-a-penser/matieres-a-penser-du-mercredi-21-novembre-2018>

Vers une République des communs, ouvrage collectif dirigé par Nicole Alix, Jean-Louis Bancel, Benjamin Coriat et Frédéric Sultan (2018)

<https://www.letransformateur.fr/travail-et-communs-travail-en-commun-vers-de-nouvelles-organisations-de-travail-restitution-de-la-table-ronde>





Conclusion



L'événement Numérique en Commun[s] s'est conclu, après deux jours d'ateliers, de tables rondes, de réflexions, de rencontres et d'échanges dans ce qu'Alain Giffard a appelé une « novlangue » un peu particulière, qui a fonctionné comme un dialecte de communication entre d'un côté les hacktivistes (de la médiation et de l'inclusion) et les politiques. Ce langage commun pose pour Alain Giffard la question du statut de la culture numérique comme culture technique : « il faut que cette culture technique se (re)constitue comme une culture critique ». La culture numérique ne doit pas être confinée à un régime des objets, des choses, des données, des techniques, fussent-elles un commun. Et c'est ce qui s'est joué pendant des deux jours : maîtriser la relation à la technique, lui donner du sens. Numérique en Commun[s] s'est conclu... Mais il a vocation à laisser des traces, pour faire en sorte que la réflexion ainsi initiée puisse se prolonger, que chacun puisse se l'approprier. Près de 850 personnes ont participé à cet événement, pour s'outiller et réfléchir collectivement sur les usages et pratiques numériques. Pour construire, brique après brique, les « communs de la société numérique ». Autant de nouvelles étapes qui permettront de façonner et bâtir, petit à petit, la société numérique de demain — celle qui mettra le numérique au service des citoyens. Tout commence aujourd'hui pour écrire ce « numérique en commun ».

Numérique en Commun[s] et maintenant ?

Fort du succès de l'édition 2018, Numérique en Commun[s] se mue en communauté d'innovation ouverte qui favorise l'émergence et la pérennité de communs numériques. Pour rejoindre le mouvement, écrivez-nous sur nec@lamednum.coop

Synthèse illustrée des échanges

NEC
NUMÉRIQUE EN COMMUN[S]

13 & 14 SEPTEMBRE 2015 - NANTES
ÉCRIRE ensemble LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE DE DEMAIN

LE POLITIQUE n'est plus BÂTISSEUR mais **FÉDÉRATEUR**
TABLE-RONDE LAURENT PÉRETOT DAVID MARTINEAU JOHANNA ROLLAND
UNE RELATION POLITIQUE-NUMÉRIQUE DÉPENDANTE DE L'ÉTAT DE L'OPINION

MOUNIR mahjoubi
SECRETAIRE D'ÉTAT chargé du PREMIER MINISTRE CHARGÉ-NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE HUMAIN, LE NUMÉRIQUE EN COMMUN
UNE POLITIQUE sociale FORTE

LE TGV du NUMÉRIQUE
80% EXCLUS du NUMÉRIQUE

L'IA pour la santé

1 COMMENT faire de LA FRANCE ET L'EUROPE des **CHAMPIONS MONDIAUX du NUMÉRIQUE**

UN PAYS **FORT** tous NUMÉRIQUE
SERVICE PUBLIC de QUALITÉ
UNE meilleure PROTECTION

FOND pour les START-UP

TRANSITION NUMÉRIQUE interroge NOS MODES de vie

DES ALGO pour COMPRENDRE

DES GRANDS CHANTIERS

LE NUMÉRIQUE Comme **OUTIL D'ENGAGEMENT**

Mettre EN PLACE DES lieux médiation NUMÉRIQUE

CONTINUER à PORTER un **ESPRIT CRITIQUE**

MÉDIATEURS ESSENTIELS - FACE à des PROBLÉMATIQUES Complexes

des valeurs **ETHIQUES** un manifeste SUR L'IA

COMMENT faciliter L'ENGAGEMENT des acteurs de L'ECONOMIE numérique ET CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT la société numérique DE MAIN

QUEL **IMPACT** du NUMÉRIQUE sur LE TRAVAIL

REALITÉ ou FANTASME PROSPECTIF

PLUS QU'UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE une TRANSFORMATION ECONOMIQUE

24H/24H DROIT à la DECONNEXION

LES COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL (re)construction d'un commun

Redistribution des RICHESSES

droit SOCIAL de la DONNÉE

TRAVAIL PRODUCTION ENSEMBLE FACE à des PROBLÉMES inhérents aux COMMUNAUTÉS

LEVIER de NEGOCIATION MUTUALISER les risques INHERENTS COVOITURAGE de l'entreprenariat SMART PLATEFORME

COMMENT toucher LES PUBLICS ISOLES

"ISOLÉS" mais de QUOI de QUI? COMMENT "TOUCHER" de manière ETHIQUE

CE QUI NE SONT PAS EQUIPÉS, OU PAS ACCÈS

LA BRUT POP LOGICIELS LIBRES INVENTION, CREATION MUSICALE et handicap Le numérique au service du HANDICAP

QUELLE ACTION PUBLIQUE pour une SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

LA SOUVERAINÉTÉ NUMÉRIQUE ne pas reproduire LE SYSTÈME des GAFAM

LE de DECISION de l'utilisateur

LIEUX, DONNÉES, COMMUNS → les enjeux MATÉRIELS de la culture NUMÉRIQUE

L'ENJEU des COMMUNS C'EST L'INSTITUTIONALISATION



TAYLORISATION DU TRAVAIL INTELLECTUEL

LE TRAVAIL de LA DONNÉE invisible



L'utilisateur est mis au TRAVAIL



TENSION entre OPEN SOURCE & MONÉTISATION



ON APPREND en FAISANT



DES FONCTIONS SUPPORT



LEVER des FONDS pour des FREINS

L'API interface de RECUPERATION de DONNÉES



metaphore du micro-onde

INTERFACE d'accès aux DONNÉES



INTERFACE d'ACCES ORIENTÉE UTILISATEUR

NECESSITÉ de STANDARTISATION



GROS ENJEUX sur les APIS



UN PROJET POLITIQUE

Les données en silos → POUR CHANGER L'ECHELLE DES CIRCUITS COURTS

COMMENT mettre à JOUR au fil DE L'EAU

VERS un BIG DATA DISTRIBUE

DATA FOOD CONSORTIUM



STANDART de données

CLOTURE

UN LANGAGE COMMUN



UNE CULTURE numérique

UNE CULTURE TECHNIQUE

Le dispositif de documentation renforcé : Le MédiaLab



Au début de l'année 2018, des premiers textes décrivant les intentions de *Numérique en Commun[s]* circulaient entre les organisateurs pour s'entendre sur les intentions de ce nouveau rendez-vous.

Très vite, ces échanges précoces ont stabilisé l'ambition d'un événement « apprenant ».

Suivant la terminologie des travaux de François Taddéi (*Apprendre au 21^e siècle*), *Numérique en Commun[s]* devait incarner la société qu'il préfigurait :

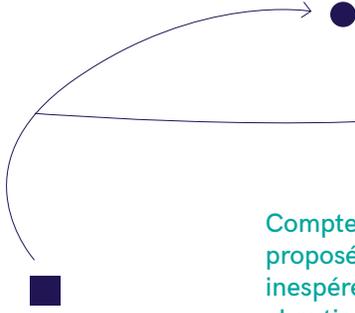
une société dans laquelle les citoyens sont outillés pour comprendre, expérimenter, s'approprier des compétences tout au long de leur vie.

C'est notamment sur cet usage de facilitation de l'accès aux apprentissages que les organisateurs ont bâti leur vision commune du numérique.

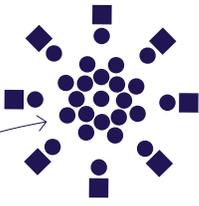
NEC devait donc dépasser sa condition d'événement sectoriel, pour devenir un espace de disponibilité des savoirs, de capitalisation sur les travaux antérieurs, de vitrine des outils disponibles et de cadre à la construction de nouveaux contenus.

Cette mission centrale de NEC a été confiée à un dispositif dédié : le MédiaLab, un espace d'apprentissage et de documentation, s'appuyant à la fois sur un lieu d'accueil sur place, une infrastructure numérique et une équipe de facilitateurs. Concrètement, les participants de NEC ont été invités à documenter l'expérience participative dans un espace documentaire partagé en ligne. Cette documentation a été accompagnée par les facilitateurs qui avaient préparé les formats de documentation et qui se sont rendus disponibles sur place pour aider les participants pour lesquels ce geste n'était pas naturel. Pour assurer la réussite du dispositif, les participants bénéficiaient à la fois d'un espace de dépôt documentaire (type drive partagé), d'un module de conversation en ligne (type chat), d'une solution de prise de note participative (type pads) — tous open source — et du lieu dédié dans lequel ils pouvaient avoir accès à la documentation et à l'accompagnement nécessaire.





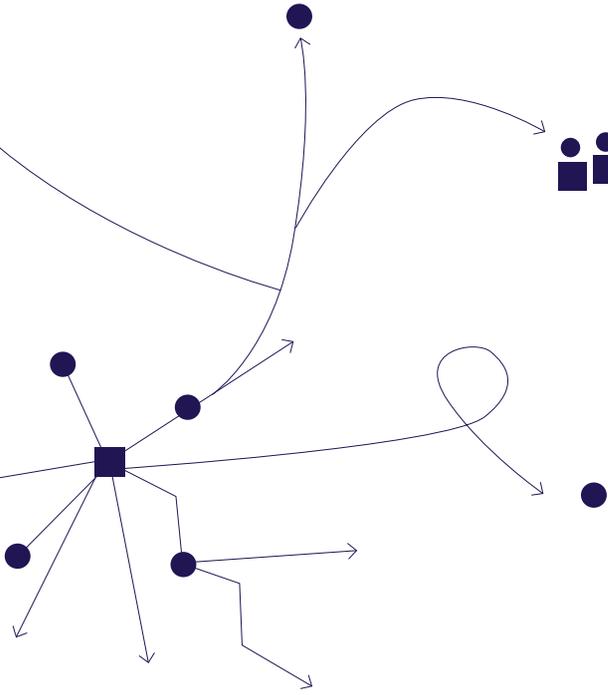
Compte tenu de la quantité et de la diversité d'ateliers proposés ; ce dispositif a permis une captation inespérée des contenus, des débats et des livrables aboutis lors de ces deux jours.



Puisque le travail contributif a été grandement facilité par ce dispositif, il a été décidé de le rendre pérenne. Ainsi, non seulement les prises de note, podcasts, vidéos et livrables sont disponibles dans un endroit dédié, mais la communauté rassemblée continue de collaborer et de produire des contenus pédagogiques sur les outils proposés.

Les conditions nécessaires à la duplication d'un MédiaLab sont documentées dans le kit d'organisation d'événement contributif de type NEC, en licence ouverte, disponible sur www.numerique-en-commun.fr.

**Pour rejoindre la dynamique,
écrivez-nous sur nec@lamednum.coop**





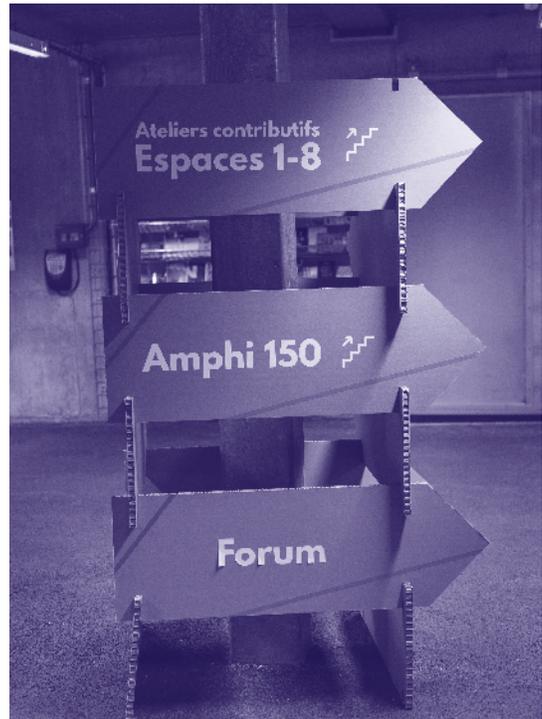
Johanna Roland, Maire de Nantes et
Présidente de la Métropole de Nantes

Emmanuel Vandamme,
Président de La Mednum



Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État chargé du numérique

Table ronde d'introduction : Dominique Pasquier, Julien Bellanger, Maia Dereva



Atelier contributif
Numérique en Commun[s]

Signalétique de l'événement dans l'école
d'architecture (crédit : Antoine Taillandier)



Enregistrement du podcast Nec+
par Urban Prod

Atelier contributif du parcours
« Communes Numériques » animé par Inno3



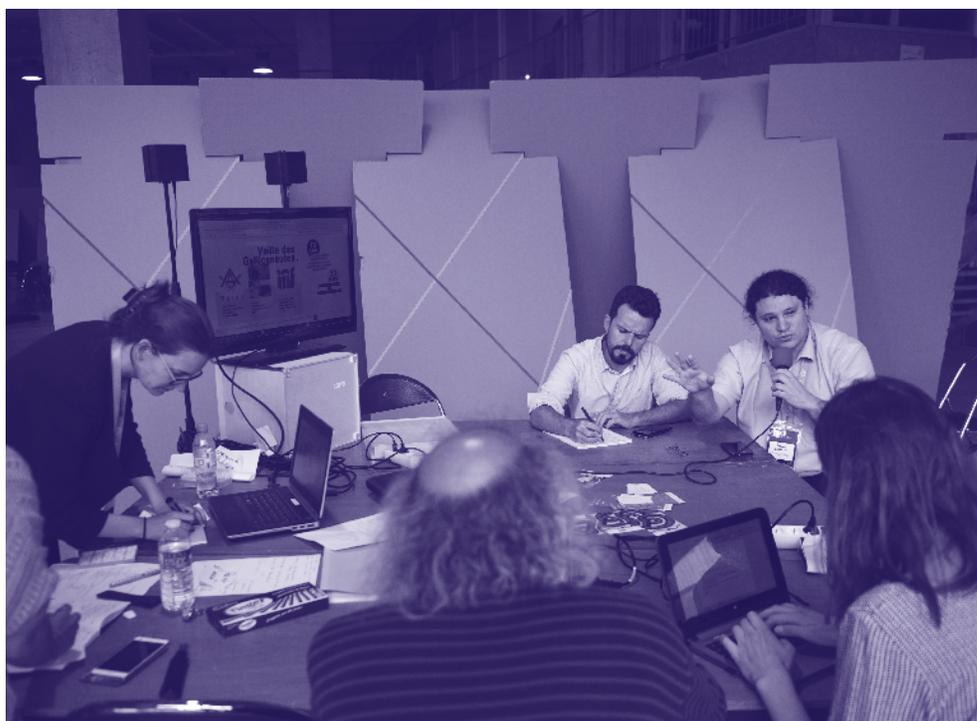
Atelier contributif
Numérique en Commun[s]

Pop Café



Atelier contributif
Numérique en Commun[s]

Signalétique Numérique en Commun[s]
(crédit : Antoine Taillandier)



Atelier contributif
Numérique en Commun[s]

L'équipe de PiNG,
dans l'espace du MédiaLab



Dispositif de médiation numérique
de Fréquence École

Atelier contributif
Numérique en Commun[s]

Les organisateurs

La Mission Société Numérique



Task force du Gouvernement, la Mission a pour ambition de « faire émerger une société numérique innovante et inclusive » : elle agit pour développer la capacité de tous à se saisir de ces outils et pour accompagner la transition numérique des territoires.

La Mission a trois axes d'intervention :

1. Outiller, en fournissant ressources, données et savoirs précis en matière d'usages et de pratiques numériques afin de soutenir les politiques numériques territoriales et de guider l'action publique ;
2. Structurer les acteurs de l'accompagnement au numérique (ou médiation numérique) et les stratégies numériques des territoires ;
3. Accélérer la mise en œuvre opérationnelle de solutions d'accompagnement au numérique.

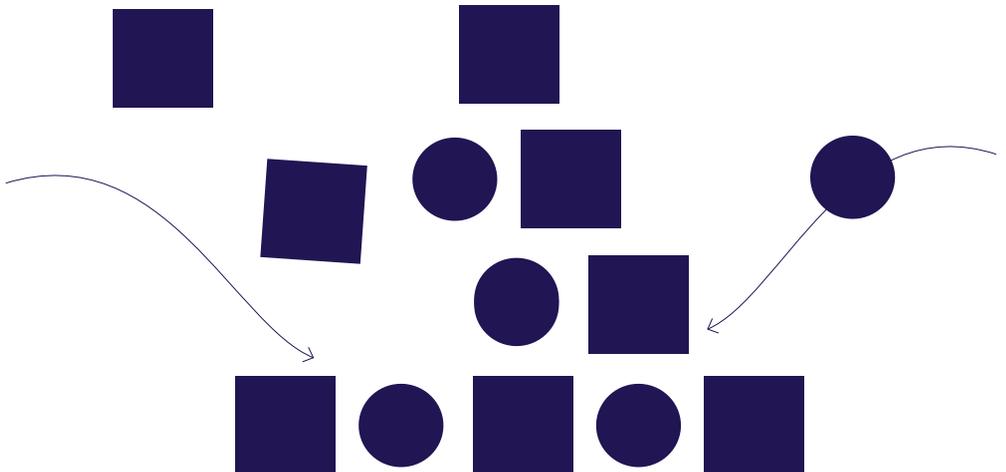
L'association Ping



Cette association nantaise questionne depuis 2004 le monde numérique dans lequel nous vivons : comment transforme-t-il notre société ? Quel est son impact sur notre environnement, notre manière de vivre, de penser, de créer ? Comment favoriser la libre circulation des idées et des savoir-faire ? L'association organise ainsi des temps de découverte, de pratique et d'échange pour permettre à tous de s'approprier ces technologies.

La MedNum

Cette coopérative nationale des acteurs de la médiation numérique s'est créée en 2016. Ouverte à toutes les parties prenantes – structures et salariés de ce domaine, collectivités, services de l'État, acteurs de l'économie numérique –, elle joue le rôle de porte-drapeau des actions locales en la matière, avec comme objectif de mutualiser, de partager les expériences, de porter des projets communs. Première SCIC dans laquelle l'État s'est engagé, elle permet aux projets dans lesquels elle s'engage de passer à l'échelle. L'ambition de la MedNum en une phrase ? Faire société à l'ère numérique.



Les partenaires

Les rencontres ont été propulsées par



accueillies par



avec le soutien de



en coopération avec



Textes : Florence Loncq et Hélène Faure
Crédit photos : Aurélien Mahot
Crédit illustrations : Jan Gunther
Crédit graphisme : Juliette Nier
Typographie de titrage : VG500
par Velvetyne Type Foundry
<https://velvetyne.fr/>
Crédit scénographie sur site : Antoine Taillandier
La scénographie est ouverte et documentée
sur http://fablabo.net/wiki/NEC_2018

Le contenu
de ce document est
sous Licence Ouverte



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

